

Dossier technique amiante



Immeuble bâti visité :

Adresse :1 place Carpeaux
Code Postal :92800
Ville :PUTEAUX (France)
Précision :TOUR SEQUOIA

Version du dossier :

Révision	Date	Objet
Version initiale	12 au 15/12/2022	Établissement du Dossier Technique

À conserver même après destruction

Sommaire du Dossier technique Amiante

1. Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au Dossier technique amiante
2. Résultat des évaluations périodiques
3. Suivi des travaux de retrait et de confinement de l'amiante
4. Fiche récapitulative du Dossier technique amiante
Recommandations générales de sécurité du dossier technique amiante

1

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au Dossier technique amiante

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique « amiante »
(Listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)**Numéro de dossier : BG-2302-0007
Date du repérage : 12 au 15/12/2022**Références réglementaires**

Textes réglementaires	Articles R. 1334-17, 18, 20 et 21 et R. 1334-23 et 24 du Code de la Santé Publique ; Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique, Arrêtés du 12 et 21 décembre 2012 et du 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1 ^{er} juin 2015.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité

Adresse	Rue : 1 place Carpeaux Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n° : TOUR SEQUOIA, Lot numéro Non communiqué Code postal, ville : . 92800 PUTEAUX (France) Références cadastrales non communiquées
Périmètre de repérage :	 Actualisation du dossier technique amiante avec le contrôle périodique des matériaux amiantés de l'immeuble situé
Type de logement : Fonction principale du bâtiment : Date de construction :	 Bureaux Bureaux NC

Le propriétaire et le commanditaire

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : ... Ministère de la transition écologique, de la cohésion des territoires et de la mer Adresse : Arche Paroi Sud 92055 Paris-La Défense Cédex 04 (France)
Le commanditaire	Nom et prénom : ... Ministère de la transition écologique, de la cohésion des territoires et de la mer - M. GUIGUI Adresse : Arche Paroi Sud 92055 Paris-La Défense Cédex 04 (France)

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ----- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	Staskiewicz Laurent	Opérateur de repérage	I.Cert Centre Alphasys - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE	Obtention : 11/08/2022 Échéance : 10/08/2029 N° de certification : CPDI2199

Raison sociale de l'entreprise : **BIOVALE** (Numéro SIRET : **91898754600010**)
Adresse : **107 quai du docteur Dervaux, 92600 Asnières sur Seine**
Désignation de la compagnie d'assurance : **Allianz**
Numéro de police et date de validité : **62453557 - 31/12/2023****Le rapport de repérage**

Date d'émission du rapport de repérage : 20/02/2023, remis au propriétaire le 20/02/2023
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 108 pages

Sommaire

- 1 Les conclusions**
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses**
- 3 La mission de repérage**
 - 3.1 L'objet de la mission
 - 3.2 Le cadre de la mission
 - 3.2.1 L'intitulé de la mission
 - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3 L'objectif de la mission
 - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage**
 - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
 - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
 - 4.3 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Résultats détaillés du repérage**
 - 5.0 Identification des matériaux repérés de la liste A et B
 - 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
 - 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
 - 5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif
- 6 Signatures**
- 7 Annexes**

1. – Les conclusions

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

1.1 Liste A : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

- des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante après analyse en laboratoire :
 - Calorifugeages enveloppe (R0 R1 R2 - local technique) pour lequel il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.*
 - Calorifugeages enveloppe (R0 R1 R2 - local technique) pour lequel il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.*
 - Calorifugeages enveloppe (R0 R1 R2 - local technique) pour lequel il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.*
 - Calorifugeages enveloppe (R0 R1 R2 - local technique) pour lequel il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.*
 - Calorifugeages colle (R0 R1 R2 - local technique) pour lequel il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.*
 - Calorifugeages colle (R0 R1 R2 - local technique) pour lequel il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.*
 - Calorifugeages colle (R0 R1 R2 - local technique) pour lequel il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.*
 - Calorifugeages colle (R0 R1 R2 - local technique) pour lequel il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.*
 - Calorifugeages enveloppe (étage rdc au 33 em étage - local technique) pour lequel il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.*
 - Calorifugeages enveloppe (étage rdc au 33 em étage - local technique) pour lequel il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.*
 - Calorifugeages enveloppe (étage rdc au 33 em étage - local technique) pour lequel il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.*

Calorifugeages enveloppe (étage RDC au 33 me étage - local technique) pour lequel il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.*
Calorifugeages enveloppe (étage RDC au 33 em étage - local technique) pour lequel il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.*
Calorifugeages enveloppe (étage rdc au 33 em étage - local technique) pour lequel il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.*
Calorifugeages enveloppe (étage RDC au 33 me étage - local technique) pour lequel il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.*
Calorifugeages enveloppe (étage rdc au 33 em étage - local technique) pour lequel il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.*
Calorifugeages colle (étage rdc au 33 me étage - local technique) pour lequel il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.*
Calorifugeages colle (étage rdc au 33 me étage - local technique) pour lequel il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.*
Calorifugeages colle (étage rdc au 33 em étage - local technique) pour lequel il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.*
Calorifugeages colle (étage rdc au 33 em étage - local technique) pour lequel il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.*
Calorifugeages colle (étage rdc au 33 em étage - local technique) pour lequel il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.*
Calorifugeages colle (étage rdc au 33 em étage - local technique) pour lequel il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.*
Calorifugeages colle (étage rdc au 33 em étage - local technique) pour lequel il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.*

- des matériaux et produits de la liste A ayant fait l'objet d'analyse, ne contenant pas d'amiante :
 - Calorifugeages enveloppe (R0 R1 R2 - local technique)
 - Calorifugeages enveloppe (R0 R1 R2 - local technique)
 - Calorifugeages colle (R0 R1 R2 - local technique)
 - Calorifugeages colle (R0 R1 R2 - local technique)
 - Flocages (R0 - quai de livraison)
 - Calorifugeages colle (étage rdc au 33 em étage - local technique)
 - Calorifugeages colle (étage rdc au 33 em étage - local technique)

1.1 Liste B : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

- des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sur jugement de l'opérateur :
 - Revêtements durs (amiante-ciment) (R0 -1 - local technique) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
 - Conduit en fibres-ciment (R0 -1 - local technique) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fourni en annexe de ce rapport, il est rappelé la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant où les protégeant.

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

2. - Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... FLASHLAB

Adresse : 1 chemin de Saulxier 91160 Longjumeau

Numéro de l'accréditation Cofrac : N°1-5952

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

La présente mission concerne le repérage en vue de l'établissement du constat de présence ou d'absence d'amiante établi en vue de la constitution du dossier technique amiante.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

« Repérage en vue de l'établissement du constat de présence ou d'absence d'amiante établi en vue de la constitution du dossier technique amiante ».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article R 1334-17 et 18 du code de la construction et de l'habitation prévoit que « Les propriétaires des parties communes d'immeubles collectifs d'habitation ainsi les propriétaires d'immeuble à usage autre que d'habitation y font réaliser un repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante ».

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, « l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code ».

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conformer aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

« Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique. »

L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Liste A	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Flocages
	Calorifugeages
	Faux plafonds

Liste B	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Parois verticales intérieures	
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés
	Revêtement durs (plaques de menuiseries)
	Revêtement durs (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (carton)
	Entourages de poteaux (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)
	Entourages de poteaux (carton+plâtre)
Cloisons (légères et préfabriquées), Gains et Coffres verticaux	Coffrage perdu
	Enduits projetés
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gains et Coffres Horizontaux	Panneaux de cloisons
	Enduits projetés
Planchers	Panneaux collés ou vissés
	Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits
	Enveloppes de calorifuges
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
Portes coupe-feu	Rebouchage
	Joints (tresses)
Vide-ordures	Joints (bandes)
	Conduits
4. Eléments extérieurs	
Toitures	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Accessoires de couvertures (composites)
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)
	Bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Panneaux (composites)
	Panneaux (fibres-ciment)
Conduits en toiture et façade	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment
	Conduits de fumée en amiante-ciment

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

**étage rdc au 33 em étage - local technique,
R0 R1 R2 - local technique,**

**R0 -1 - local technique,
R0 - quai de livraison,
R0 au 33 em étage - bureaux circulation
locaux de vie**

Localisation	Description
Néant	-

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Rapport amiante n° 203B0/17/365 du 08/2017

Observations :

Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 12/09/2022

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 12 au 15/12/2022

Heure d'arrivée : 09 h 00

Durée du repérage : 07 h 00

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Aucun accompagnateur

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions des arrêtés.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

5. – Résultats détaillés du repérage

5.0.1 Identification des matériaux repérés de la liste A

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
R0 R1 R2 - local technique	<u>Identifiant</u> : ZPSO001-P001 <u>Description</u> : Calorifugeages enveloppe	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	<u>Identifiant</u> : ZPSO001-P003 <u>Description</u> : Calorifugeages enveloppe	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	<u>Identifiant</u> : ZPSO001-P005 <u>Description</u> : Calorifugeages enveloppe	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO001-P007 <u>Description</u> : Calorifugeages enveloppe	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO001-P009 <u>Description</u> : Calorifugeages enveloppe	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO001-P011 <u>Description</u> : Calorifugeages enveloppe	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Score 1 (C-III-P-f-M)	

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
	<u>Identifiant</u> : ZPSO001-P002 <u>Description</u> : Calorifugeages colle	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	<u>Identifiant</u> : ZPSO001-P004 <u>Description</u> : Calorifugeages colle	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	<u>Identifiant</u> : ZPSO001-P006 <u>Description</u> : Calorifugeages colle	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO001-P008 <u>Description</u> : Calorifugeages colle	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO001-P010 <u>Description</u> : Calorifugeages colle	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO001-P012 <u>Description</u> : Calorifugeages colle	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Score 1 (C-III-P-f-M)	
R0 - quai de livraison	<u>Identifiant</u> : ZPSO002-P013 <u>Description</u> : Flocages	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
étage rdc au 33 em étage - local technique	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-P014 <u>Description</u> : Calorifugeages enveloppe	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-P016 <u>Description</u> : Calorifugeages enveloppe	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-P018 <u>Description</u> : Calorifugeages enveloppe	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-P020 <u>Description</u> : Calorifugeages enveloppe	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-P022 <u>Description</u> : Calorifugeages enveloppe	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-P024 <u>Description</u> : Calorifugeages enveloppe	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-P026 <u>Description</u> : Calorifugeages enveloppe	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-P028 <u>Description</u> : Calorifugeages enveloppe	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-P015 <u>Description</u> : Calorifugeages colle	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-P017 <u>Description</u> : Calorifugeages colle	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-P019 <u>Description</u> : Calorifugeages colle	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-P021 <u>Description</u> : Calorifugeages colle	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-P023 <u>Description</u> : Calorifugeages colle	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-P025 <u>Description</u> : Calorifugeages colle	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Score 1 (C-III-P-f-M)	

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-P027 <u>Description</u> : Calorifugeages colle	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-P029 <u>Description</u> : Calorifugeages colle	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Score 1 (C-III-P-f-M)	

Aucun autre matériau de la liste A n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

5.0.2 Identification des matériaux repérés de la liste B

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
R0 -1 - local technique	<u>Identifiant</u> : ZPSO004 <u>Description</u> : Revêtements durs (amiante-ciment)	Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur)	EP (Z-III-RF)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO005 <u>Description</u> : Conduit en fibres-ciment	Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur)	EP (Z-III-RF)	

Aucun autre matériau de la liste B n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*	Photo
R0 R1 R2 - local technique	<u>Identifiant</u> : ZPSO001-P005 <u>Description</u> : Calorifugeages enveloppe <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP</u> : A	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Calorifugeage en bon état Souligne_Score 1** Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO001-P007 <u>Description</u> : Calorifugeages enveloppe <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP</u> : A	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Calorifugeage en bon état Souligne_Score 1** Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO001-P009 <u>Description</u> : Calorifugeages enveloppe <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP</u> : A	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Calorifugeage en bon état Souligne_Score 1** Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO001-P011 <u>Description</u> : Calorifugeages enveloppe <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP</u> : A	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Calorifugeage en bon état Souligne_Score 1** Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO001-P006 <u>Description</u> : Calorifugeages colle <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP</u> : A	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Calorifugeage en bon état Souligne_Score 1** Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.	

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*	Photo
	<u>Identifiant :</u> ZPSO001-P008 <u>Description:</u> Calorifugeages colle <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> A	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Calorifugeage en bon état Souligne Score 1** Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.	
	<u>Identifiant :</u> ZPSO001-P010 <u>Description:</u> Calorifugeages colle <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> A	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Calorifugeage en bon état Souligne Score 1** Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.	
	<u>Identifiant :</u> ZPSO001-P012 <u>Description:</u> Calorifugeages colle <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> A	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Calorifugeage en bon état Souligne_Score 1** Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.	
étage rdc au 33 em étage - local technique	<u>Identifiant :</u> ZPSO003-P014 <u>Description:</u> Calorifugeages enveloppe <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> A	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Calorifugeage en bon état Souligne_Score 1** Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.	
	<u>Identifiant :</u> ZPSO003-P016 <u>Description:</u> Calorifugeages enveloppe <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> A	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Calorifugeage en bon état Souligne_Score 1** Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.	
	<u>Identifiant :</u> ZPSO003-P018 <u>Description:</u> Calorifugeages enveloppe <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> A	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Calorifugeage en bon état Souligne_Score 1** Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.	
	<u>Identifiant :</u> ZPSO003-P020 <u>Description:</u> Calorifugeages enveloppe <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> A	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Calorifugeage en bon état Souligne_Score 1** Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.	
	<u>Identifiant :</u> ZPSO003-P022 <u>Description:</u> Calorifugeages enveloppe <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> A	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Calorifugeage en bon état Souligne_Score 1** Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.	

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*	Photo
	Identifiant : ZPSO003-P024 Description: Calorifugeages enveloppe Liste selon annexe.13-9 du CSP: A	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Calorifugeage en bon état Souligne_Score 1** Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.	
	Identifiant : ZPSO003-P026 Description: Calorifugeages enveloppe Liste selon annexe.13-9 du CSP: A	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Calorifugeage en bon état Souligne_Score 1** Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.	
	Identifiant : ZPSO003-P028 Description: Calorifugeages enveloppe Liste selon annexe.13-9 du CSP: A	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Calorifugeage en bon état Souligne_Score 1** Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.	
	Identifiant : ZPSO003-P017 Description : Calorifugeages colle Liste selon annexe.13-9 du CSP: A	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Calorifugeage en bon état Souligne_Score 1** Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.	
	Identifiant : ZPSO003-P019 Description: Calorifugeages colle Liste selon annexe.13-9 du CSP: A	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Calorifugeage en bon état Souligne_Score 1** Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.	
	Identifiant : ZPSO003-P023 Description: Calorifugeages colle Liste selon annexe.13-9 du CSP: A	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Calorifugeage en bon état Souligne_Score 1** Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.	
	Identifiant : ZPSO003-P025 Description: Calorifugeages colle Liste selon annexe.13-9 du CSP: A	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Calorifugeage en bon état Souligne_Score 1** Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.	
	Identifiant : ZPSO003-P027 Description: Calorifugeages colle Liste selon annexe.13-9 du CSP: A	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Calorifugeage en bon état Souligne_Score 1** Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.	
	Identifiant : ZPSO003-P029 Description: Calorifugeages colle Liste selon annexe.13-9 du CSP: A	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Calorifugeage en bon état Souligne_Score 1** Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.	

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*	Photo
RO -1 - local technique	<u>Identifiant :</u> ZPSO004 <u>Description:</u> Revêtements durs (amiante-ciment) <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> B	Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur)	Matériau non dégradé <u>Résultat</u> EP** <u>Préconisation :</u> Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
	<u>Identifiant :</u> ZPSO005 <u>Description:</u> Conduit en fibres-ciment <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> B	Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur)	Matériau non dégradé <u>Résultat</u> EP** <u>Préconisation :</u> Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport

** détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description	Photo
R0 R1 R2 - local technique	<u>Identifiant :</u> ZPSO001-P001 <u>Description:</u> Calorifugeages enveloppe <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> A	
	<u>Identifiant :</u> ZPSO001-P003 <u>Description:</u> Calorifugeages enveloppe <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> A	
	<u>Identifiant :</u> ZPSO001-P002 <u>Description:</u> Calorifugeages colle <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> A	
	<u>Identifiant :</u> ZPSO001-P004 <u>Description:</u> Calorifugeages colle <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> A	
R0 - quai de livraison	<u>Identifiant :</u> ZPSO002-P013 <u>Description:</u> Flocages <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> A	
étage rdc au 33 em étage - local technique	<u>Identifiant :</u> ZPSO003-P015 <u>Description:</u> Calorifugeages colle <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> A	
	<u>Identifiant :</u> ZPSO003-P021 <u>Description:</u> Calorifugeages colle <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> A	

5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif

Localisation	Identifiant + Description	Justification
Néant	-	-

6. – Signatures

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert** Centre Alphasys - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)*

Fait à **PUTEAUX**, le **12 au 15/12/2022**

Par : Staskiewicz Laurent



Signature du représentant :

--

ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° BG-2302-0007

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

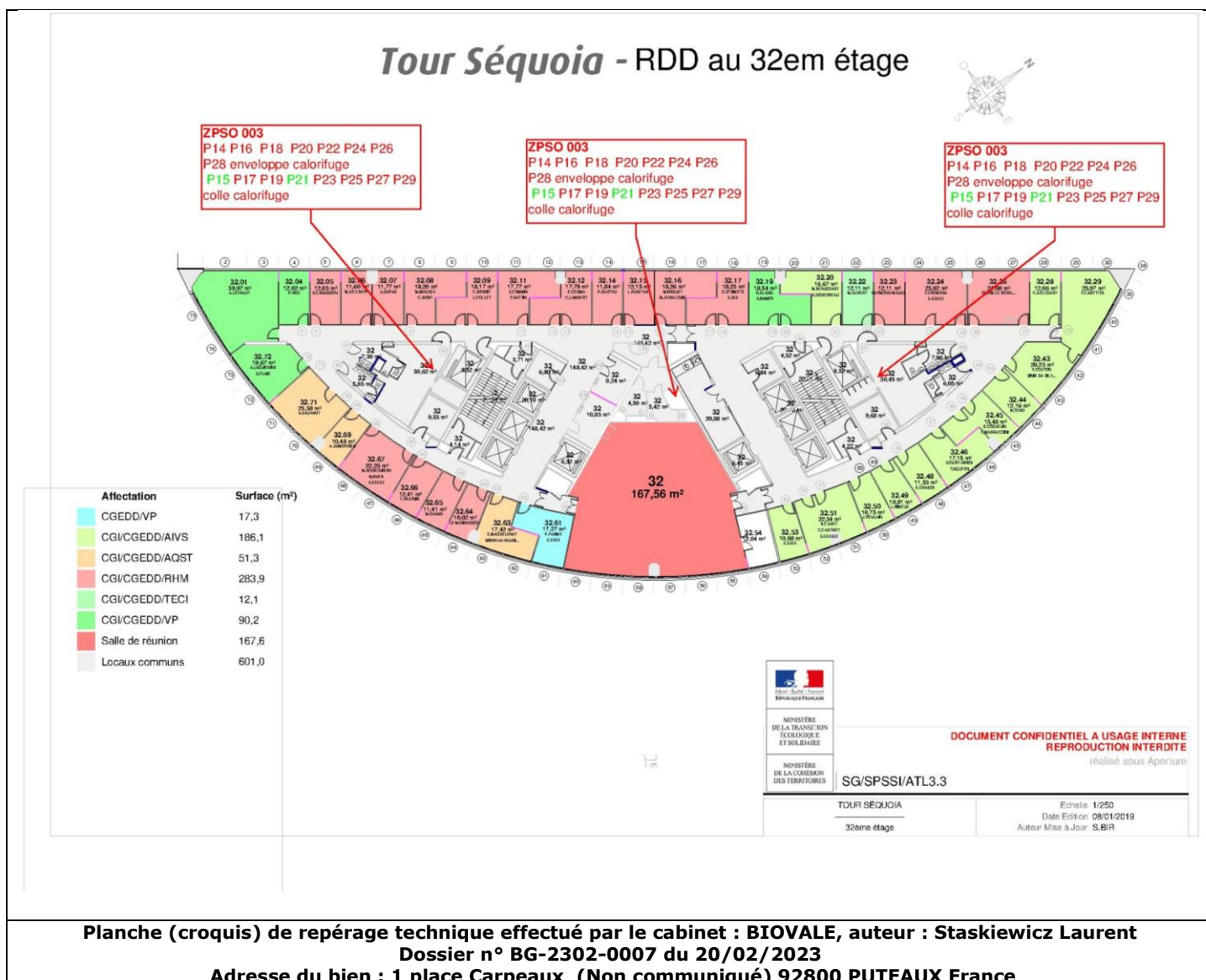
Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

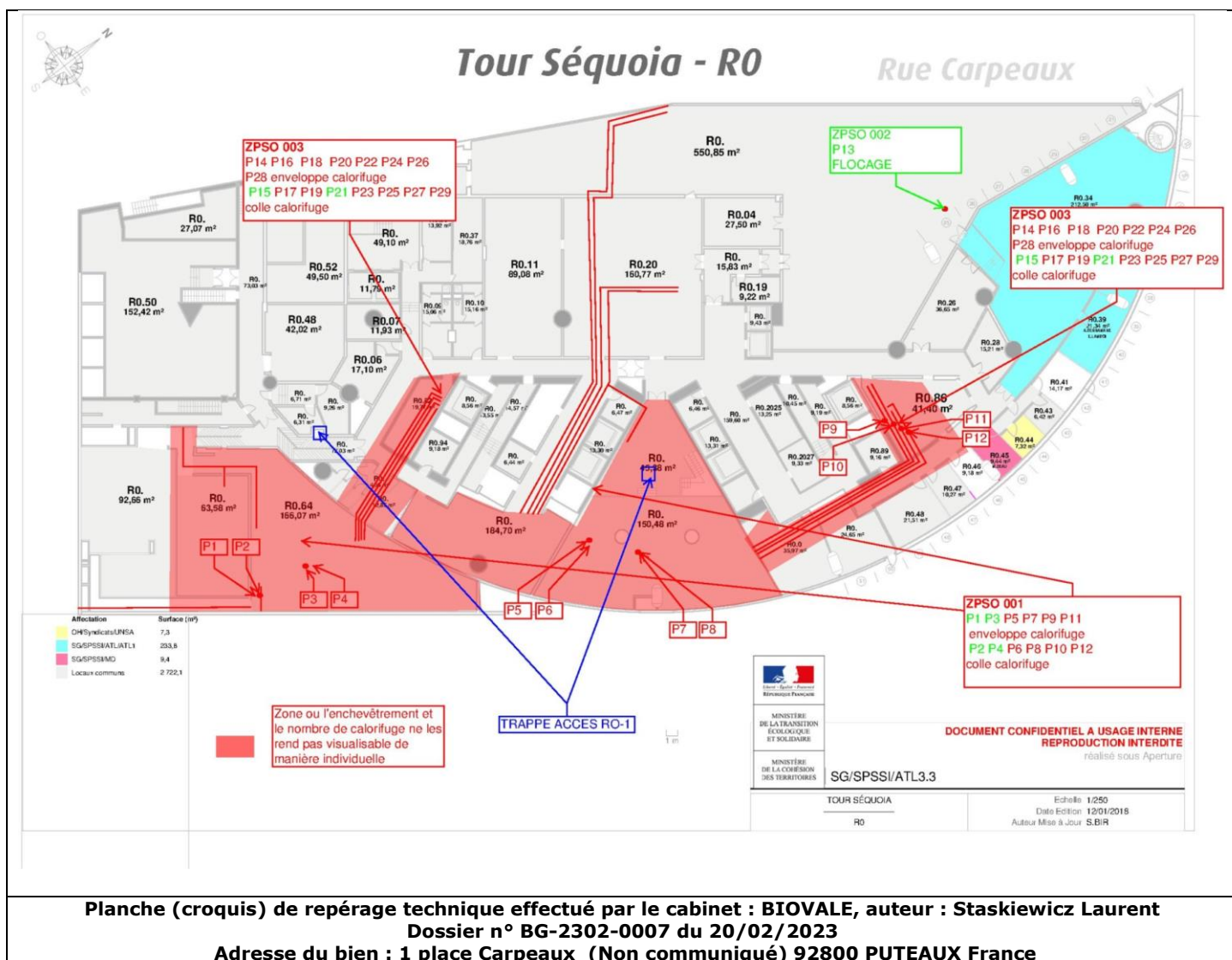
Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes**7 Annexes****7.1 Schéma de repérage****7.2 Rapports d'essais****7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante****7.4 Conséquences réglementaires et recommandations****7.5 Documents annexés au présent rapport**

7.1 - Annexe - Schéma de repérage





Tour Séquoia - R1

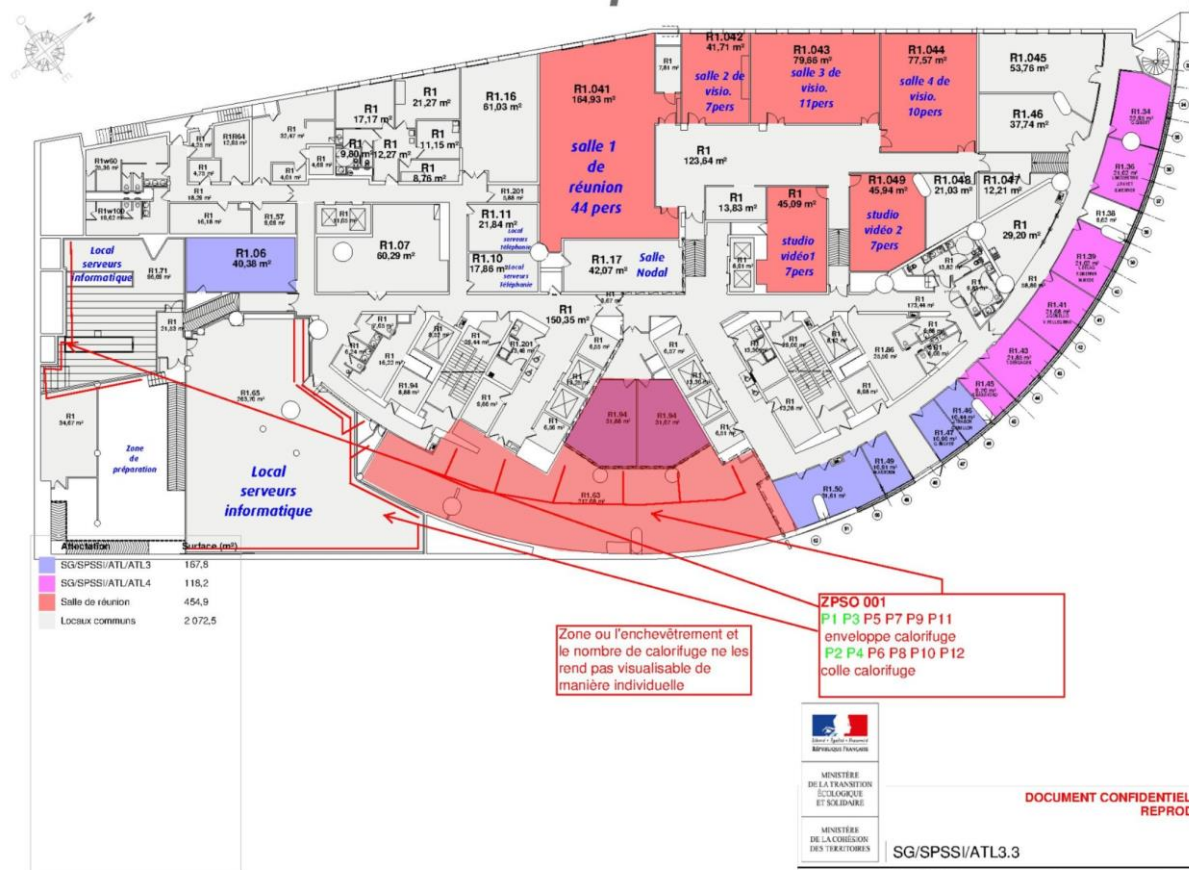


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : BIOVALE, auteur : Staskiewicz Laurent
Dossier n° BG-2302-0007 du 20/02/2023
Adresse du bien : 1 place Carpeaux (Non communiqué) 92800 PUTEAUX France

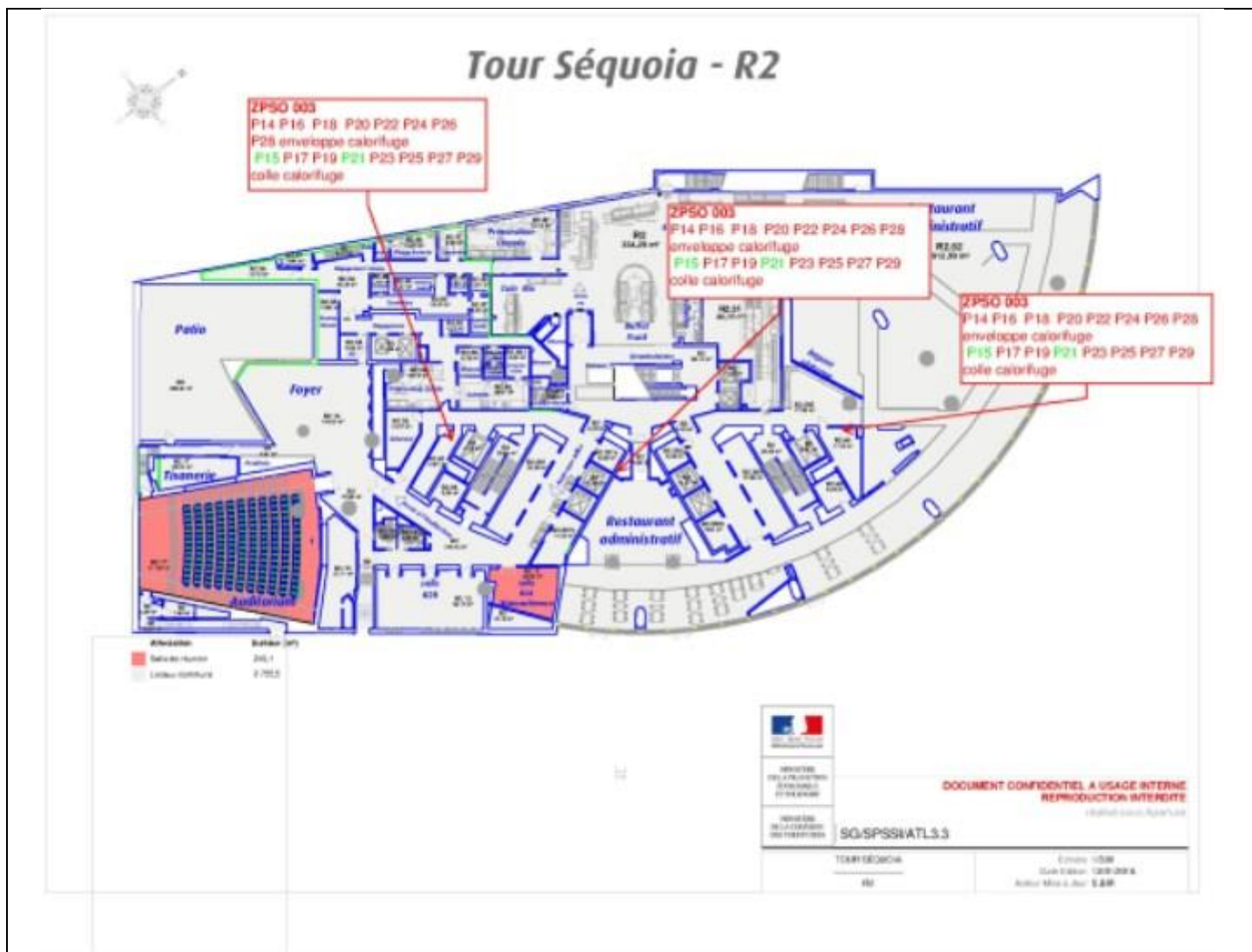


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : BIOVALE, auteur : Staskiewicz Laurent
 Dossier n° BG-2302-0007 du 20/02/2023
 Adresse du bien : 1 place Carpeaux (Non communiqué) 92800 PUTEAUX France

Tour Séquoia R0-1

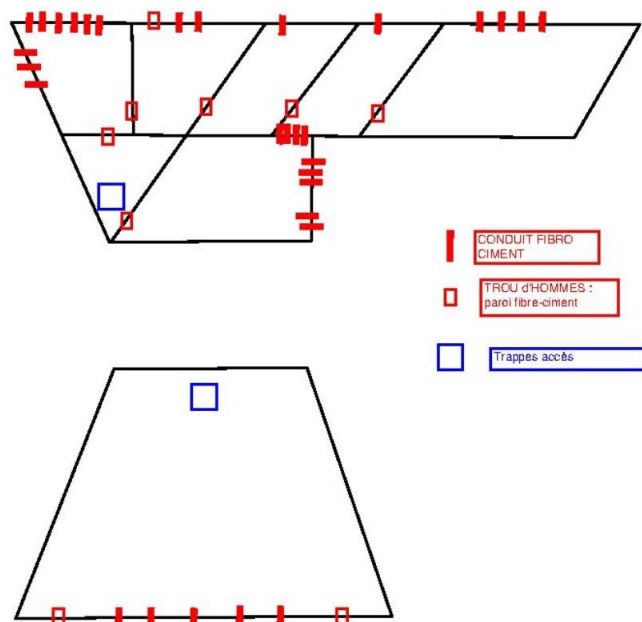


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : BIOVALE, auteur : Staskiewicz Laurent
Dossier n° BG-2302-0007 du 20/02/2023
Adresse du bien : 1 place Carpeaux (Non communiqué) 92800 PUTEAUX France

Tour Séquoia - RDD au 32em étage



ZPSO 003
P14 P16 P18 P20 P22 P24 P26
P28 enveloppe calorifuge
P15 P17 P19 P21 P23 P25 P27 P29
colle calorifuge

ZPSO 003
P14 P16 P18 P20 P22 P24 P26
P28 enveloppe calorifuge
P15 P17 P19 P21 P23 P25 P27 P29
colle calorifuge

ZPSO 003
P14 P16 P18 P20 P22 P24 P26
P28 enveloppe calorifuge
P15 P17 P19 P21 P23 P25 P27 P29
colle calorifuge



Affectation	Surface (m²)
CGEDD/VP	17,3
CGI/CGEDD/AIVS	186,1
CGI/CGEDD/AQST	51,3
CGI/CGEDD/RHM	283,9
CGI/CGEDD/TECI	12,1
CGI/CGEDD/VP	90,2
Salle de réunion	167,6
Locaux communs	601,0



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

SG/SPSSI/ATL3.3

DOCUMENT CONFIDENTIEL A USAGE INTERNE
REPRODUCTION INTERDITE

réalisé sous Aperçu

TOUR SÉQUOIA

32ème étage

Echelle 1/250
Date Edition 08/01/2019
Auteur Mise à Jour S.B.R

Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : BIOVALE, auteur : Staskiewicz Laurent
Dossier n° BG-2302-0007 du 20/02/2023

Adresse du bien : 1 place Carpeaux (Non communiqué) 92800 PUTEAUX France

Légende

	Conduit en fibro-ciment		Dalles de sol	Nom du propriétaire : Ministère de la transition écologique, de la cohésion des territoires et de la mer Adresse du bien : 1 place Carpeaux 92800 PUTEAUX (France)
	Conduit autre que fibro-ciment		Carrelage	
	Brides		Colle de revêtement	
	Dépôt de Matériaux contenant de l'amiante		Dalles de faux-plafond	
	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste		Toiture en fibro-ciment	
	Présence d'amiante		Toiture en matériaux composites	

Photos

	Photo n° Ph001 Localisation : R0 R1 R2 - local technique Ouvrage : 1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Calorifugeages Description : Calorifugeages enveloppe
	Photo n° Ph001 Localisation : R0 R1 R2 - local technique Ouvrage : 1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Calorifugeages Description : Calorifugeages enveloppe



Photo n° Ph001

Localisation : R0 R1 R2 - local technique

Ouvrage : 1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds

Partie d'ouvrage : Calorifugeages

Description : Calorifugeages enveloppe



Photo n° Ph002

Localisation : R0 -1 - local technique

Ouvrage : 1. Parois verticales intérieures - Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs)

Partie d'ouvrage : Revêtements durs (amiante-ciment)

Description : Revêtements durs (amiante-ciment)



Photo n° Ph003

Localisation : R0 -1 - local technique

Ouvrage : 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)

Partie d'ouvrage : Conduit en fibres-ciment

Description : Conduit en fibres-ciment



Photo n° Ph004

Localisation : étage rdc au 33 em étage - local technique

Ouvrage : 1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds

Partie d'ouvrage : Calorifugeages

Description : Calorifugeages enveloppe

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
ZPSO001-P001	R0 LT climespace primaire	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages enveloppe Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO001-P002	R0 LT climespace primaire	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages colle Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO001-P003	R0 R1 R2 - local technique	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages enveloppe Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO001-P004	R0 R1 R2 - local technique	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages colle Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO001-P005	R0 R1 R2 - local technique	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages enveloppe Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO001-P006	R0 R1 R2 - local technique	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages colle Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO001-P007	R0 R1 R2 - local technique	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages enveloppe Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO001-P008	R0 R1 R2 - local technique	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages colle Analyse à réaliser: 1 couche	

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
ZPSO001-P009	R0 R1 R2 - local technique	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages enveloppe Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO001-P010	R0 R1 R2 - local technique	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages colle Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO001-P011	R0 R1 R2 - local technique	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages enveloppe Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO001-P012	R0 R1 R2 - local technique	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages colle Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO002-P013	étage rdc au 32 em étage - local technique	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Flocages	Flocages Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO003-P014	étage rdc au 33 em étage - local technique	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages enveloppe Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO003-P015	étage rdc au 33 em étage - local technique	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages colle Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO003-P016	étage rdc au 33 em étage - local technique	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages enveloppe Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO003-P017	étage rdc au 33 em étage - local technique	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages colle Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO003-P018	étage rdc au 33 em étage - local technique	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages enveloppe Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO003-P019	étage rdc au 33 em étage - local technique	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages colle Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO003-P020	étage rdc au 33 em étage - local technique	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages enveloppe Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO003-P021	étage rdc au 33 em étage - local technique	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages colle Analyse à réaliser: 1 couche	

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
ZPSO003-P022	étage rdc au 33 em étage - local technique	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages enveloppe Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO003-P023	étage rdc au 33 em étage - local technique	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages colle Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO003-P024	étage rdc au 33 em étage - local technique	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages enveloppe Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO003-P025	étage rdc au 33 em étage - local technique	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages colle Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO003-P026	étage rdc au 33 em étage - local technique	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages enveloppe Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO003-P027	étage rdc au 33 em étage - local technique	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages colle Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO003-P028	étage rdc au 33 em étage - local technique	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages enveloppe Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO003-P029	étage rdc au 33 em étage - local technique	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Calorifugeages colle Analyse à réaliser: 1 couche	

Copie des rapports d'essais :



Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : BIO-GOUJARD
Secrétariat
51 RUE CARDINET
75017 PARIS

DOSSIER

Référence FlashLab : 22FPP022013

Référence client : Ministère de la transition Ecologique Tour sequoia La Défense

Adresse du site : Tour sequoia La Défense

Date de réception : 14/12/2022

Edition du rapport : 20/12/2022 à 11:10

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP022013-001							
Référence échantillon client : P1 - 22120072 - Enveloppe calorifuge							
Localisation : RO LT climespace primaire							
# Matériau bitumineux	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	moukni	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Mousse bleue	# Matériau synthétique	N/A	N/A	#2	# MOLP	ilouarradi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.

Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

** META: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Observation(s) :



LIPINSKI Joanna
Technicienne

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).



Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : BIO-GOUJARD
Secrétariat
51 RUE CARDINET
75017 PARIS

DOSSIER

Référence FlashLab : 22FPP022013

Référence client : Ministère de la transition Ecologique Tour sequoia La Défense

Adresse du site : Tour sequoia La Défense

Date de réception : 14/12/2022

Edition du rapport : 20/12/2022 à 11:10

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP022013-002 Référence échantillon client : P2 - 22120073 - colle calorifuge Localisation : RO LT climespace primaire							
# Matériau bitumineux	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	moukni	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Mousse bleue	# Matériau synthétique	N/A	N/A	#2	# MOLP	ilouarradi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.

Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

** META: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Observation(s) :



LIPINSKI Joanna
Technicienne

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).



Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : BIO-GOUJARD
Secrétariat
51 RUE CARDINET
75017 PARIS

DOSSIER

Référence FlashLab : 22FPP022013

Référence client : Ministère de la transition Ecologique Tour sequoia La Défense

Adresse du site : Tour sequoia La Défense

Date de réception : 14/12/2022

Edition du rapport : 20/12/2022 à 11:10

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP022013-003							
Référence échantillon client : P3 - 22120074 - Enveloppe calorifuge							
Localisation : RO LT climespace secondaire							
# Matériau bitumineux	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	moukni	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Mousse bleue	# Matériau synthétique	N/A	N/A	#2	# MOLP	ilouarradi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.

Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

** META: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Observation(s) :



LIPINSKI Joanna
Technicienne

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).



Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : BIO-GOUJARD
Secrétariat
51 RUE CARDINET
75017 PARIS

DOSSIER

Référence FlashLab : 22FPP022013

Référence client : Ministère de la transition Ecologique Tour sequoia La Défense

Adresse du site : Tour sequoia La Défense

Date de réception : 14/12/2022

Edition du rapport : 20/12/2022 à 11:10

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP022013-004 Référence échantillon client : P4 - 22120075 - colle calorifuge Localisation : RO LT climespace secondaire							
# Matériau bitumineux	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	moukni	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Mousse bleue	# Matériau synthétique	N/A	N/A	#2	# MOLP	ilouarradi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.

Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

** META: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Observation(s) :



LIPINSKI Joanna
Technicienne

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).



Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : BIO-GOUJARD
Secrétariat
51 RUE CARDINET
75017 PARIS

DOSSIER

Référence FlashLab : 22FPP022013

Référence client : Ministère de la transition Ecologique Tour sequoia La Défense

Adresse du site : Tour sequoia La Défense

Date de réception : 14/12/2022

Edition du rapport : 20/12/2022 à 11:10

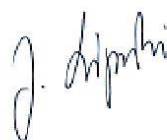
Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP022013-005 Référence échantillon client : P5 - 22120076 - Enveloppe calorifuge Localisation : RO LT climespace depart EG Nord							
# Matériau bitumineux	N/A	#2	# Chloroforme	#4	# META	mmamou	# Présence d'amiante de type Chrysotile
# Mousse bleue	# Matériau synthétique	N/A	N/A	#2	# MOLP	ilouarradi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.
Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

Observation(s) :



LIPINSKI Joanna
Technicienne

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).



Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : BIO-GOUJARD
Secrétariat
51 RUE CARDINET
75017 PARIS

DOSSIER

Référence FlashLab : 22FPP022013

Référence client : Ministère de la transition Ecologique Tour sequoia La Défense

Adresse du site : Tour sequoia La Défense

Date de réception : 14/12/2022

Edition du rapport : 20/12/2022 à 11:10

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP022013-006 Référence échantillon client : P6 - 22120077 - colle calorifuge Localisation : RO LT climespace depart EG Nord							
# Matériau bitumineux	N/A	#2	# Chloroforme	#4	# META	mmamou	# Présence d'amiante de type Chrysotile en faible quantité
# Mousse bleue	# Matériau synthétique	N/A	N/A	#2	# MOLP	ilouarradi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.
Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

Observation(s) :



LIPINSKI Joanna
Technicienne

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).



Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : BIO-GOUJARD
Secrétariat
51 RUE CARDINET
75017 PARIS

DOSSIER

Référence FlashLab : 22FPP022013

Référence client : Ministère de la transition Ecologique Tour sequoia La Défense

Adresse du site : Tour sequoia La Défense

Date de réception : 14/12/2022

Edition du rapport : 20/12/2022 à 11:10

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP022013-007 Référence échantillon client : P7 - 22120078 - Enveloppe calorifuge Localisation : RO LT climespace retour EG centre							
# Matériau bitumineux	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	mouknin	# Présence d'amiante de type Chrysotile
# Mousse bleue	# Matériau synthétique	N/A	N/A	#2	# MOLP	ilouarradi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.

Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

Observation(s) :



LIPINSKI Joanna
Technicienne

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).



Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : BIO-GOUJARD
Secrétariat
51 RUE CARDINET
75017 PARIS

DOSSIER

Référence FlashLab : 22FPP022013

Référence client : Ministère de la transition Ecologique Tour sequoia La Défense

Adresse du site : Tour sequoia La Défense

Date de réception : 14/12/2022

Edition du rapport : 20/12/2022 à 11:10

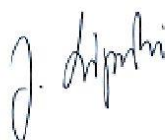
Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP022013-008 Référence échantillon client : P8 - 22120079 - colle calorifuge Localisation : RO LT climespace retour EG centre							
# Matériau bitumineux	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	mouknin	# Présence d'amiante de type Chrysotile
# Mousse bleue	# Matériau synthétique	N/A	N/A	#2	# MOLP	ilouarradi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.
Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

Observation(s) :



LIPINSKI Joanna
Technicienne

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).



Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : BIO-GOUJARD
Secrétariat
51 RUE CARDINET
75017 PARIS

DOSSIER

Référence FlashLab : 22FPP022013

Référence client : Ministère de la transition Ecologique Tour sequoia La Défense

Adresse du site : Tour sequoia La Défense

Date de réception : 14/12/2022

Edition du rapport : 20/12/2022 à 11:10

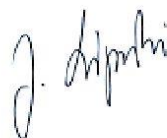
Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP022013-009 Référence échantillon client : P9 - 22120080 - Enveloppe calorifuge Localisation : RO LT21 depart EG							
# Matériau bitumineux	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	mouknin	# Présence d'amiante de type Chrysotile
# Mousse bleue	# Matériau synthétique	N/A	N/A	#2	# MOLP	ilouarradi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.
Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

Observation(s) :



LIPINSKI Joanna
Technicienne

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).



Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : BIO-GOUJARD
Secrétariat
51 RUE CARDINET
75017 PARIS

DOSSIER

Référence FlashLab : 22FPP022013

Référence client : Ministère de la transition Ecologique Tour sequoia La Défense

Adresse du site : Tour sequoia La Défense

Date de réception : 14/12/2022

Edition du rapport : 20/12/2022 à 11:10

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP022013-010 Référence échantillon client : P10 - 22120081 - colle calorifuge Localisation : RO LT21 depart. EG							
# Matériau bitumineux	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	mouknin	# Présence d'amiante de type Chrysotile
# Mousse bleue	# Matériau synthétique	N/A	N/A	#2	# MOLP	ilouarradi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.
Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

Observation(s) :



LIPINSKI Joanna
Technicienne

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).



Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : BIO-GOUJARD
Secrétariat
51 RUE CARDINET
75017 PARIS

DOSSIER

Référence FlashLab : 22FPP022013

Référence client : Ministère de la transition Ecologique Tour sequoia La Défense

Adresse du site : Tour sequoia La Défense

Date de réception : 14/12/2022

Edition du rapport : 20/12/2022 à 11:10

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP022013-011 Référence échantillon client : P11 - 22120082 - Enveloppe calorifuge Localisation : RO LT21 retour EG							
# Matériau bitumineux	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	mouknin	# Présence d'amiante de type Chrysotile
# Mousse bleue	# Matériau synthétique	N/A	N/A	#2	# MOLP	ilouarradi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.

Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

Observation(s) :



LIPINSKI Joanna
Technicienne

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).



Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : BIO-GOUJARD
Secrétariat
51 RUE CARDINET
75017 PARIS

DOSSIER

Référence FlashLab : 22FPP022013

Référence client : Ministère de la transition Ecologique Tour sequoia La Défense

Adresse du site : Tour sequoia La Défense

Date de réception : 14/12/2022

Edition du rapport : 20/12/2022 à 11:10

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP022013-012 Référence échantillon client : P12 - 22120083 - colle calorifuge Localisation : RO LT21 retour EG							
# Matériau bitumineux	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	moukni	# Présence d'amiante de type Chrysotile
# Mousse bleue	# Matériau synthétique	N/A	N/A	#2	# MOLP	ilouarradi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.
Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

Observation(s) :



LIPINSKI Joanna
Technicienne

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).



Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : BIO-GOUJARD
Secrétariat
51 RUE CARDINET
75017 PARIS

DOSSIER

Référence FlashLab : 22FPP022013

Date de réception : 14/12/2022

Référence client : Ministère de la transition Ecologique Tour sequoia La Défense

Edition du rapport : 20/12/2022 à 11:10

Adresse du site : Tour sequoia La Défense

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP022013-013 Référence échantillon client : P13 - 22120084 - flocage Localisation : quai livraison							
# Matériau non compact	# Matériau granuleux, Fibres de verre	N/A	N/A	#2	# MOLP	ilouarradi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.
Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

Observation(s) :



LIPINSKI Joanna
Technicienne

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).



Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : BIO-GOUJARD
Secrétariat
51 RUE CARDINET
75017 PARIS

DOSSIER

Référence FlashLab : 22FPP022013

Référence client : Ministère de la transition Ecologique Tour sequoia La Défense

Adresse du site : Tour sequoia La Défense

Date de réception : 14/12/2022

Edition du rapport : 20/12/2022 à 11:10

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP022013-014 Référence échantillon client : P14 - 22120085 - Enveloppe calorifuge Localisation : LT 17 T09 départ EG							
# Matériau bitumineux	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	mouknin	# Présence d'amiante de type Chrysotile
# Mousse bleue	# Matériau synthétique	N/A	N/A	#2	# MOLP	ilouarradi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

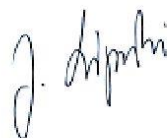
Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.

Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

Observation(s) :



LIPINSKI Joanna
Technicienne

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).



Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : BIO-GOUJARD
Secrétariat
51 RUE CARDINET
75017 PARIS

DOSSIER

Référence FlashLab : 22FPP022013

Référence client : Ministère de la transition Ecologique Tour sequoia La Défense

Adresse du site : Tour sequoia La Défense

Date de réception : 14/12/2022

Edition du rapport : 20/12/2022 à 11:10

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP022013-015 Référence échantillon client : P15 - 22120086 - colle calorifuge Localisation : LT 17 T09 départ EG							
# Matériau bitumineux	N/A	#2	# Chloroforme	#4	# META	mmamou	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Mousse bleue	# Matériau synthétique	N/A	N/A	#2	# MOLP	ilouarradi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.
Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

** META: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Observation(s) :



LIPINSKI Joanna
Technicienne

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).



Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : BIO-GOUJARD
Secrétariat
51 RUE CARDINET
75017 PARIS

DOSSIER

Référence FlashLab : 22FPP022013

Référence client : Ministère de la transition Ecologique Tour sequoia La Défense

Adresse du site : Tour sequoia La Défense

Date de réception : 14/12/2022

Edition du rapport : 20/12/2022 à 11:10

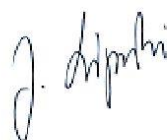
Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP022013-016 Référence échantillon client : P16 - 22120087 - Enveloppe calorifuge Localisation : LT 17 T09 retour EG EG							
# Matériau bitumineux	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	mmamou	# Présence d'amiante de type Chrysotile
# Mousse bleue	# Matériau synthétique	N/A	N/A	#2	# MOLP	ilouarradi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.
Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

Observation(s) :



LIPINSKI Joanna
Technicienne

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).



Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : BIO-GOUJARD
Secrétariat
51 RUE CARDINET
75017 PARIS

DOSSIER

Référence FlashLab : 22FPP022013

Référence client : Ministère de la transition Ecologique Tour sequoia La Défense

Adresse du site : Tour sequoia La Défense

Date de réception : 14/12/2022

Edition du rapport : 20/12/2022 à 11:10

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP022013-017 Référence échantillon client : P17 - 22120088 - colle calorifuge Localisation : LT 17 T09 Retour EGt EG							
# Matériau bitumineux	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	mmamou	# Présence d'amiante de type Chrysotile
# Mousse bleue	# Matériau synthétique	N/A	N/A	#2	# MOLP	ilouarradi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.

Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

Observation(s) :



LIPINSKI Joanna
Technicienne

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).



Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : BIO-GOUJARD
Secrétariat
51 RUE CARDINET
75017 PARIS

DOSSIER

Référence FlashLab : 22FPP022013

Référence client : Ministère de la transition Ecologique Tour sequoia La Défense

Adresse du site : Tour sequoia La Défense

Date de réception : 14/12/2022

Edition du rapport : 20/12/2022 à 11:10

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP022013-018 Référence échantillon client : P18 - 22120089 - Enveloppe calorifuge Localisation : LT 17 T21 depart EG							
# Matériau bitumineux	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	mmamou	# Présence d'amiante de type Chrysotile
# Mousse bleue	# Matériau synthétique	N/A	N/A	#2	# MOLP	ilouarradi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.
Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

Observation(s) :



LIPINSKI Joanna
Technicienne

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).



Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : BIO-GOUJARD
Secrétariat
51 RUE CARDINET
75017 PARIS

DOSSIER

Référence FlashLab : 22FPP022013

Référence client : Ministère de la transition Ecologique Tour sequoia La Défense

Adresse du site : Tour sequoia La Défense

Date de réception : 14/12/2022

Edition du rapport : 20/12/2022 à 11:10

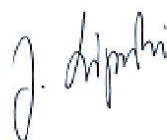
Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP022013-019 Référence échantillon client : P19 - 22120090 - colle calorifuge Localisation : LT 17 T21 depart EG							
# Matériau bitumineux	N/A	#2	# Chloroforme	#4	# META	mmamou	# Présence d'amiante de type Chrysotile en faible quantité
# Mousse bleue	# Matériau synthétique	N/A	N/A	#2	# MOLP	ilouarradi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.
Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

Observation(s) :



LIPINSKI Joanna
Technicienne

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).



Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : BIO-GOUJARD
Secrétariat
51 RUE CARDINET
75017 PARIS

DOSSIER

Référence FlashLab : 22FPP022013

Référence client : Ministère de la transition Ecologique Tour sequoia La Défense

Adresse du site : Tour sequoia La Défense

Date de réception : 14/12/2022

Edition du rapport : 20/12/2022 à 11:10

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP022013-020 Référence échantillon client : P20 - 22120091 - Enveloppe calorifuge Localisation : LT 17 T21 retour EG							
# Matériau bitumineux	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	mmamou	# Présence d'amiante de type Chrysotile
# Mousse bleue	# Matériau synthétique	N/A	N/A	#2	# MOLP	ilouarradi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

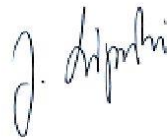
Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.

Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

Observation(s) :



LIPINSKI Joanna
Technicienne

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).



Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : BIO-GOUJARD
Secrétariat
51 RUE CARDINET
75017 PARIS

DOSSIER

Référence FlashLab : 22FPP022013

Référence client : Ministère de la transition Ecologique Tour sequoia La Défense

Adresse du site : Tour sequoia La Défense

Date de réception : 14/12/2022

Edition du rapport : 20/12/2022 à 11:10

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP022013-021 Référence échantillon client : P21 - 22120092 - colle calorifuge Localisation : LT 17 T21 retour EG							
# Matériau bitumineux	N/A	#2	# Chloroforme	#4	# META	mmamou	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Mousse bleue	# Matériau synthétique	N/A	N/A	#2	# MOLP	ilouarradi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.

Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

** META: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Observation(s) :



LIPINSKI Joanna
Technicienne

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).



Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : BIO-GOUJARD
Secrétariat
51 RUE CARDINET
75017 PARIS

DOSSIER

Référence FlashLab : 22FPP022013

Date de réception : 14/12/2022

Référence client : Ministère de la transition Ecologique Tour sequoia La Défense

Edition du rapport : 20/12/2022 à 11:10

Adresse du site : Tour sequoia La Défense

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP022013-022 Référence échantillon client : P22 - 22120093 - Enveloppe calorifuge Localisation : LT 22 T09 depart EG							
# Matériau bitumineux	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	mmamou	# Présence d'amiante de type Chrysotile
# Mousse bleue	# Matériau synthétique	N/A	N/A	#2	# MOLP	ilouarradi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.

Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

Observation(s) :



LIPINSKI Joanna
Technicienne

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).



Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : BIO-GOUJARD
Secrétariat
51 RUE CARDINET
75017 PARIS

DOSSIER

Référence FlashLab : 22FPP022013

Référence client : Ministère de la transition Ecologique Tour sequoia La Défense

Adresse du site : Tour sequoia La Défense

Date de réception : 14/12/2022

Edition du rapport : 20/12/2022 à 11:10

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP022013-023 Référence échantillon client : P23 - 22120094 - colle calorifuge Localisation : LT 22 T09 depart EG							
# Matériau bitumineux	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	mmamou	# Présence d'amiante de type Chrysotile
# Mousse bleue	# Matériau synthétique	N/A	N/A	#2	# MOLP	ilouarradi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.
Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

Observation(s) :



LIPINSKI Joanna
Technicienne

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).



Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : BIO-GOUJARD
Secrétariat
51 RUE CARDINET
75017 PARIS

DOSSIER

Référence FlashLab : 22FPP022013

Référence client : Ministère de la transition Ecologique Tour sequoia La Défense

Adresse du site : Tour sequoia La Défense

Date de réception : 14/12/2022

Edition du rapport : 20/12/2022 à 11:10

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP022013-024 Référence échantillon client : P24 - 22120095 - Enveloppe calorifuge Localisation : LT 22 T09 retour EG							
# Matériau bitumineux	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	mmamou	# Présence d'amiante de type Chrysotile
# Mousse bleue	# Matériau synthétique	N/A	N/A	#2	# MOLP	ilouarradi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.
Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

Observation(s) :



LIPINSKI Joanna
Technicienne

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).



Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : BIO-GOUJARD
Secrétariat
51 RUE CARDINET
75017 PARIS

DOSSIER

Référence FlashLab : 22FPP022013

Référence client : Ministère de la transition Ecologique Tour sequoia La Défense

Adresse du site : Tour sequoia La Défense

Date de réception : 14/12/2022

Edition du rapport : 20/12/2022 à 11:10

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP022013-025 Référence échantillon client : P25 - 22120096 - colle calorifuge Localisation : LT 22 T09 retour EG							
# Matériau bitumineux	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	mmamou	# Présence d'amiante de type Chrysotile
# Mousse bleue	# Matériau synthétique	N/A	N/A	#2	# MOLP	ilouarradi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

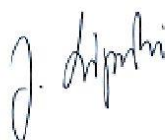
Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.

Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

Observation(s) :



LIPINSKI Joanna
Technicienne

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).



Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : BIO-GOUJARD
Secrétariat
51 RUE CARDINET
75017 PARIS

DOSSIER

Référence FlashLab : 22FPP022013

Référence client : Ministère de la transition Ecologique Tour sequoia La Défense

Adresse du site : Tour sequoia La Défense

Date de réception : 14/12/2022

Edition du rapport : 20/12/2022 à 11:10

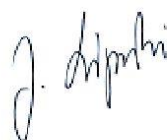
Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP022013-026 Référence échantillon client : P26 - 22120097 - Enveloppe calorifuge Localisation : LT 22 T21 départ EG							
# Matériau bitumineux	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	mmamou	# Présence d'amiante de type Chrysotile
# Mousse bleue	# Matériau synthétique	N/A	N/A	#2	# MOLP	ilouarradi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.
Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

Observation(s) :



LIPINSKI Joanna
Technicienne

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).



Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : BIO-GOUJARD
Secrétariat
51 RUE CARDINET
75017 PARIS

DOSSIER

Référence FlashLab : 22FPP022013

Référence client : Ministère de la transition Ecologique Tour sequoia La Défense

Adresse du site : Tour sequoia La Défense

Date de réception : 14/12/2022

Edition du rapport : 20/12/2022 à 11:10

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP022013-027 Référence échantillon client : P27 - 22120098 - colle calorifuge Localisation : LT 22 T21 depart EG							
# Matériau bitumineux	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	mmamou	# Présence d'amiante de type Chrysotile
# Mousse bleue	# Matériau synthétique	N/A	N/A	#2	# MOLP	ilouarradi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.

Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

Observation(s) :



LIPINSKI Joanna
Technicienne

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).



Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : BIO-GOUJARD
Secrétariat
51 RUE CARDINET
75017 PARIS

DOSSIER

Référence FlashLab : 22FPP022013

Référence client : Ministère de la transition Ecologique Tour sequoia La Défense

Adresse du site : Tour sequoia La Défense

Date de réception : 14/12/2022

Edition du rapport : 20/12/2022 à 11:10

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP022013-028 Référence échantillon client : P28 - 22120099 - Enveloppe calorifuge Localisation : LT 22 T21 retour EG							
# Matériau bitumineux	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	mmamou	# Présence d'amiante de type Chrysotile
# Mousse bleue	# Matériau synthétique	N/A	N/A	#2	# MOLP	ilouarradi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.
Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

Observation(s) :



LIPINSKI Joanna
Technicienne

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).



Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : BIO-GOUJARD
Secrétariat
51 RUE CARDINET
75017 PARIS

DOSSIER

Référence FlashLab : 22FPP022013

Référence client : Ministère de la transition Ecologique Tour sequoia La Défense

Adresse du site : Tour sequoia La Défense

Date de réception : 14/12/2022

Edition du rapport : 20/12/2022 à 11:10

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP022013-029 Référence échantillon client : P29 - 22120100 - colle calorifuge Localisation : LT 22 T21 retour EG							
# Matériau bitumineux	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	mmamou	# Présence d'amiante de type Chrysotile
# Mousse bleue	# Matériau synthétique	N/A	N/A	#2	# MOLP	ilouarradi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.
Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

Observation(s) :



LIPINSKI Joanna
Technicienne

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

R-PRR-FOR-1-10

Page 29 / 29

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Protection physique du calorifugeage	Etat de dégradation du calorifugeage	Protection physique du calorifugeage	Niveau d'exposition du calorifugeage aux circulations d'air (y compris selon situation plenum, faux plafond, etc...)	Niveau d'exposition du calorifugeage aux chocs et vibrations	Résultat d'évaluation
Protection physique étanche ☐					1
	Calorifugeage en mauvais état ☐				3
		Protection physique non étanche (P) ☐	faible ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	1
				fort ☐	2
			moyen ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
	Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) ☐	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
			moyen ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	3
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	3
				fort ☐	3
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒		Protection physique non étanche (P) ☒	faible ☒	faible ☐	1
				moyen ☒	1
				fort ☐	2
			moyen ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
	Calorifugeage en bon état ☒	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
			moyen ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	3
				fort ☐	3

Dossier n° BG-2302-0007
Date de l'évaluation : 12 au 15/12/2022
Bâtiment / local ou zone homogène : R0 R1 R2 - local technique
Identifiant Matériau : ZPS0001
Matériau : Calorifugeages enveloppe
Résultat Score 1 : Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.

Protection physique du calorifugeage	Etat de dégradation du calorifugeage	Protection physique du calorifugeage	Niveau d'exposition du calorifugeage aux circulations d'air (y compris selon situation plenum, faux plafond, etc...)	Niveau d'exposition du calorifugeage aux chocs et vibrations	Résultat d'évaluation
Protection physique étanche ☐					1
	Calorifugeage en mauvais état ☐				3
		Protection physique non étanche (P) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
			fort ☐	fort ☐	2
			moyen ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
	Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) ☐	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	3
			faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	3
			fort ☐	fort ☐	3
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒		Protection physique non étanche (P) ☒	faible ☒	faible ☒	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
			fort ☐	fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
			fort ☐	fort ☐	2
	Calorifugeage en bon état ☒	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	3
			fort ☐	fort ☐	3

Dossier n° BG-2302-0007
Date de l'évaluation : 12 au 15/12/2022
Bâtiment / local ou zone homogène : R0 R1 R2 - local technique
Identifiant Matériau : ZPSO001
Matériau : Calorifugeages enveloppe
Résultat Score 1 : Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.

Protection physique du calorifugeage	Etat de dégradation du calorifugeage	Protection physique du calorifugeage	Niveau d'exposition du calorifugeage aux circulations d'air (y compris selon situation plenum, faux plafond, etc...)	Niveau d'exposition du calorifugeage aux chocs et vibrations	Résultat d'évaluation
Protection physique étanche ☐					1
	Calorifugeage en mauvais état ☐				3
		Protection physique non étanche (P) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
			fort ☐	fort ☐	2
			moyen ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
	Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) ☐	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	3
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	3
				fort ☐	3
			faible ☒	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☒	1
				fort ☐	2
		Protection physique non étanche (P) ☒	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
	Calorifugeage en bon état ☒	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	3
				fort ☐	3

Dossier n° BG-2302-0007
Date de l'évaluation : 12 au 15/12/2022
Bâtiment / local ou zone homogène : R0 R1 R2 - local technique
Identifiant Matériau : ZPSO001
Matériau : Calorifugeages enveloppe
Résultat Score 1 : Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.

Protection physique du calorifugeage	Etat de dégradation du calorifugeage	Protection physique du calorifugeage	Niveau d'exposition du calorifugeage aux circulations d'air (y compris selon situation plenum, faux plafond, etc...)	Niveau d'exposition du calorifugeage aux chocs et vibrations	Résultat d'évaluation
Protection physique étanche ☐					1
	Calorifugeage en mauvais état ☐				3
		Protection physique non étanche (P) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
			fort ☐	fort ☐	2
				faible ☐	1
				moyen ☐	1
				fort ☐	2
		Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
	Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) ☐		faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
		Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	3
		Protection physique non étanche (P) ☒	faible ☒	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☒	1
			fort ☐	fort ☐	2
	Calorifugeage en bon état ☒		faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
		Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	3
			fort ☐	fort ☐	3

Dossier n° BG-2302-0007
Date de l'évaluation : 12 au 15/12/2022
Bâtiment / local ou zone homogène : R0 R1 R2 - local technique
Identifiant Matériau : ZPSO001
Matériau : Calorifugeages enveloppe
Résultat Score 1 : Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.

Protection physique du calorifugeage	Etat de dégradation du calorifugeage	Protection physique du calorifugeage	Niveau d'exposition du calorifugeage aux circulations d'air (y compris selon situation plenum, faux plafond, etc...)	Niveau d'exposition du calorifugeage aux chocs et vibrations	Résultat d'évaluation
Protection physique étanche ☐					1
	Calorifugeage en mauvais état ☐				3
		Protection physique non étanche (P) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
			fort ☐	fort ☐	2
			moyen ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
	Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) ☐	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	3
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	3
				fort ☐	3
			faible ☒	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☒	1
				fort ☐	2
		Protection physique non étanche (P) ☒	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
	Calorifugeage en bon état ☒	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	3
				fort ☐	3

Dossier n° BG-2302-0007
Date de l'évaluation : 12 au 15/12/2022
Bâtiment / local ou zone homogène : R0 R1 R2 - local technique
Identifiant Matériau : ZPSO001
Matériau : Calorifugeages colle
Résultat Score 1 : Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.

Protection physique du calorifugeage	Etat de dégradation du calorifugeage	Protection physique du calorifugeage	Niveau d'exposition du calorifugeage aux circulations d'air (y compris selon situation plenum, faux plafond, etc...)	Niveau d'exposition du calorifugeage aux chocs et vibrations	Résultat d'évaluation
Protection physique étanche ☐					1
	Calorifugeage en mauvais état ☐				3
		Protection physique non étanche (P) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
			fort ☐	fort ☐	2
			moyen ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
	Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) ☐	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	3
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	3
				fort ☐	3
			faible ☒	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
				fort ☐	2
		Protection physique non étanche (P) ☒	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
	Calorifugeage en bon état ☒	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	3
				fort ☐	3

Dossier n° BG-2302-0007
Date de l'évaluation : 12 au 15/12/2022
Bâtiment / local ou zone homogène : R0 R1 R2 - local technique
Identifiant Matériau : ZPSO001
Matériau : Calorifugeages colle
Résultat Score 1 : Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.

Protection physique du calorifugeage	Etat de dégradation du calorifugeage	Protection physique du calorifugeage	Niveau d'exposition du calorifugeage aux circulations d'air (y compris selon situation plenum, faux plafond, etc...)	Niveau d'exposition du calorifugeage aux chocs et vibrations	Résultat d'évaluation
Protection physique étanche ☐					1
	Calorifugeage en mauvais état ☐				3
		Protection physique non étanche (P) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
			fort ☐	fort ☐	2
			moyen ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
	Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) ☐	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	3
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	3
				fort ☐	3
			faible ☒	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☒	1
				fort ☐	2
		Protection physique non étanche (P) ☒	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
	Calorifugeage en bon état ☒	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	3
				fort ☐	3

Dossier n° BG-2302-0007
Date de l'évaluation : 12 au 15/12/2022
Bâtiment / local ou zone homogène : R0 R1 R2 - local technique
Identifiant Matériau : ZPSO001
Matériau : Calorifugeages colle
Résultat Score 1 : Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.

Protection physique du calorifugeage	Etat de dégradation du calorifugeage	Protection physique du calorifugeage	Niveau d'exposition du calorifugeage aux circulations d'air (y compris selon situation plenum, faux plafond, etc...)	Niveau d'exposition du calorifugeage aux chocs et vibrations	Résultat d'évaluation
Protection physique étanche ☐					1
	Calorifugeage en mauvais état ☐				3
		Protection physique non étanche (P) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
			fort ☐	fort ☐	2
			moyen ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
	Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) ☐	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	3
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	3
				fort ☐	3
			faible ☒	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☒	1
				fort ☐	2
		Protection physique non étanche (P) ☒	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
	Calorifugeage en bon état ☒	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	3
				fort ☐	3

Dossier n° BG-2302-0007
Date de l'évaluation : 12 au 15/12/2022
Bâtiment / local ou zone homogène : R0 R1 R2 - local technique
Identifiant Matériau : ZPSO001
Matériau : Calorifugeages colle
Résultat Score 1 : Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.

Protection physique du calorifugeage	Etat de dégradation du calorifugeage	Protection physique du calorifugeage	Niveau d'exposition du calorifugeage aux circulations d'air (y compris selon situation plenum, faux plafond, etc...)	Niveau d'exposition du calorifugeage aux chocs et vibrations	Résultat d'évaluation
Protection physique étanche ☐					1
	Calorifugeage en mauvais état ☐				3
		Protection physique non étanche (P) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
			fort ☐	fort ☐	2
			moyen ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
	Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) ☐	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	3
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	3
				fort ☐	3
			faible ☒	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
				fort ☐	2
		Protection physique non étanche (P) ☒	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
	Calorifugeage en bon état ☒	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	3
				fort ☐	3

Dossier n° BG-2302-0007
Date de l'évaluation : 12 au 15/12/2022
Bâtiment / local ou zone homogène : étage rdc au 33 em étage - local technique
Identifiant Matériau : ZPSO003
Matériau : Calorifugeages enveloppe
Résultat Score 1 : Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.

Protection physique du calorifugeage	Etat de dégradation du calorifugeage	Protection physique du calorifugeage	Niveau d'exposition du calorifugeage aux circulations d'air (y compris selon situation plenum, faux plafond, etc...)	Niveau d'exposition du calorifugeage aux chocs et vibrations	Résultat d'évaluation
Protection physique étanche ☐					1
	Calorifugeage en mauvais état ☐				3
		Protection physique non étanche (P) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
			fort ☐	fort ☐	2
				faible ☐	1
				moyen ☐	1
				fort ☐	2
		Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
	Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) ☐		faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
		Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	3
		Protection physique non étanche (P) ☒	faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☒	moyen ☒	1
			fort ☐	fort ☐	2
	Calorifugeage en bon état ☒		faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
		Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	3
			fort ☐	fort ☐	3

Dossier n° BG-2302-0007
Date de l'évaluation : 12 au 15/12/2022
Bâtiment / local ou zone homogène : étage rdc au 33 em étage - local technique
Identifiant Matériau : ZPS0003
Matériau : Calorifugeages enveloppe
Résultat Score 1 : Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.

Protection physique du calorifugeage	Etat de dégradation du calorifugeage	Protection physique du calorifugeage	Niveau d'exposition du calorifugeage aux circulations d'air (y compris selon situation plenum, faux plafond, etc...)	Niveau d'exposition du calorifugeage aux chocs et vibrations	Résultat d'évaluation
Protection physique étanche ☐					1
	Calorifugeage en mauvais état ☐				3
		Protection physique non étanche (P) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
			fort ☐	fort ☐	2
				faible ☐	1
				moyen ☐	1
				fort ☐	2
		Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
	Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) ☐		faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
		Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	3
		Protection physique non étanche (P) ☒	faible ☒	faible ☒	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
			fort ☐	fort ☐	2
	Calorifugeage en bon état ☒		faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
		Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	3
			fort ☐	fort ☐	3

Dossier n° BG-2302-0007
Date de l'évaluation : 12 au 15/12/2022
Bâtiment / local ou zone homogène : étage rdc au 33 em étage - local technique
Identifiant Matériau : ZPS0003
Matériau : Calorifugeages enveloppe
Résultat Score 1 : Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.

Protection physique du calorifugeage	Etat de dégradation du calorifugeage	Protection physique du calorifugeage	Niveau d'exposition du calorifugeage aux circulations d'air (y compris selon situation plenum, faux plafond, etc...)	Niveau d'exposition du calorifugeage aux chocs et vibrations	Résultat d'évaluation
Protection physique étanche ☐					1
	Calorifugeage en mauvais état ☐				3
		Protection physique non étanche (P) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
			fort ☐	fort ☐	2
				faible ☐	1
				moyen ☐	1
				fort ☐	2
		Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
	Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) ☐		faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
		Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	3
		Protection physique non étanche (P) ☒	faible ☒	faible ☒	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
			fort ☐	fort ☐	2
	Calorifugeage en bon état ☒		faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
		Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	3
			fort ☐	fort ☐	3

Dossier n° BG-2302-0007
Date de l'évaluation : 12 au 15/12/2022
Bâtiment / local ou zone homogène : étage rdc au 33 em étage - local technique
Identifiant Matériau : ZPSO003
Matériau : Calorifugeages enveloppe
Résultat Score 1 : Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.

Protection physique du calorifugeage	Etat de dégradation du calorifugeage	Protection physique du calorifugeage	Niveau d'exposition du calorifugeage aux circulations d'air (y compris selon situation plenum, faux plafond, etc...)	Niveau d'exposition du calorifugeage aux chocs et vibrations	Résultat d'évaluation
Protection physique étanche ☐					1
	Calorifugeage en mauvais état ☐				3
		Protection physique non étanche (P) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
			fort ☐	fort ☐	2
			moyen ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
	Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) ☐	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	3
			faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	3
			faible ☒	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
			fort ☐	fort ☐	2
	Calorifugeage en bon état ☒	Protection physique non étanche (P) ☒	faible ☒	faible ☒	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
			fort ☐	fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	3
			fort ☐	fort ☐	3

Dossier n° BG-2302-0007
Date de l'évaluation : 12 au 15/12/2022
Bâtiment / local ou zone homogène : étage rdc au 33 em étage - local technique
Identifiant Matériau : ZPS0003
Matériau : Calorifugeages enveloppe
Résultat Score 1 : Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.

Protection physique du calorifugeage	Etat de dégradation du calorifugeage	Protection physique du calorifugeage	Niveau d'exposition du calorifugeage aux circulations d'air (y compris selon situation plenum, faux plafond, etc...)	Niveau d'exposition du calorifugeage aux chocs et vibrations	Résultat d'évaluation
Protection physique étanche ☐					1
	Calorifugeage en mauvais état ☐				3
		Protection physique non étanche (P) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
			fort ☐	fort ☐	2
			moyen ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
	Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) ☐	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	3
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	3
				fort ☐	3
			faible ☒	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
				fort ☐	2
		Protection physique non étanche (P) ☒	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
	Calorifugeage en bon état ☒	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	3
				fort ☐	3

Dossier n° BG-2302-0007
Date de l'évaluation : 12 au 15/12/2022
Bâtiment / local ou zone homogène : étage rdc au 33 em étage - local technique
Identifiant Matériau : ZPS0003
Matériau : Calorifugeages enveloppe
Résultat Score 1 : Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.

Protection physique du calorifugeage	Etat de dégradation du calorifugeage	Protection physique du calorifugeage	Niveau d'exposition du calorifugeage aux circulations d'air (y compris selon situation plenum, faux plafond, etc...)	Niveau d'exposition du calorifugeage aux chocs et vibrations	Résultat d'évaluation
Protection physique étanche ☐					1
	Calorifugeage en mauvais état ☐				3
		Protection physique non étanche (P) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
			fort ☐	fort ☐	2
			moyen ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
	Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) ☐	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	3
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	3
				fort ☐	3
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒		Protection physique non étanche (P) ☒	faible ☒	faible ☒	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
	Calorifugeage en bon état ☒	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	3
				fort ☐	3

Dossier n° BG-2302-0007
Date de l'évaluation : 12 au 15/12/2022
Bâtiment / local ou zone homogène : étage rdc au 33 em étage - local technique
Identifiant Matériau : ZPS0003
Matériau : Calorifugeages enveloppe
Résultat Score 1 : Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.

Protection physique du calorifugeage	Etat de dégradation du calorifugeage	Protection physique du calorifugeage	Niveau d'exposition du calorifugeage aux circulations d'air (y compris selon situation plenum, faux plafond, etc...)	Niveau d'exposition du calorifugeage aux chocs et vibrations	Résultat d'évaluation
Protection physique étanche ☐					1
	Calorifugeage en mauvais état ☐				3
		Protection physique non étanche (P) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
			fort ☐	fort ☐	2
			moyen ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
	Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) ☐	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	3
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	3
				fort ☐	3
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒		Protection physique non étanche (P) ☒	faible ☒	faible ☒	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
	Calorifugeage en bon état ☒	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	3
				fort ☐	3

Dossier n° BG-2302-0007
Date de l'évaluation : 12 au 15/12/2022
Bâtiment / local ou zone homogène : étage rdc au 33 em étage - local technique
Identifiant Matériau : ZPS0003
Matériau : Calorifugeages enveloppe
Résultat Score 1 : Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.

Protection physique du calorifugeage	Etat de dégradation du calorifugeage	Protection physique du calorifugeage	Niveau d'exposition du calorifugeage aux circulations d'air (y compris selon situation plenum, faux plafond, etc...)	Niveau d'exposition du calorifugeage aux chocs et vibrations	Résultat d'évaluation
Protection physique étanche ☐					1
	Calorifugeage en mauvais état ☐				3
		Protection physique non étanche (P) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
			fort ☐	fort ☐	2
				faible ☐	1
				moyen ☐	1
				fort ☐	2
		Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
	Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) ☐		faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
		Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	3
		Protection physique non étanche (P) ☒	faible ☒	faible ☒	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
			fort ☐	fort ☐	2
	Calorifugeage en bon état ☒		faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
		Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	3
			fort ☐	fort ☐	3

Dossier n° BG-2302-0007
Date de l'évaluation : 12 au 15/12/2022
Bâtiment / local ou zone homogène : étage rdc au 33 em étage - local technique
Identifiant Matériau : ZPS0003
Matériau : Calorifugeages colle
Résultat Score 1 : Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.

Protection physique du calorifugeage	Etat de dégradation du calorifugeage	Protection physique du calorifugeage	Niveau d'exposition du calorifugeage aux circulations d'air (y compris selon situation plenum, faux plafond, etc...)	Niveau d'exposition du calorifugeage aux chocs et vibrations	Résultat d'évaluation
Protection physique étanche ☐					1
	Calorifugeage en mauvais état ☐				3
		Protection physique non étanche (P) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
			fort ☐	fort ☐	2
				faible ☐	1
				moyen ☐	1
				fort ☐	2
		Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
	Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) ☐		faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
		Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	3
		Protection physique non étanche (P) ☒	faible ☒	faible ☒	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
			fort ☐	fort ☐	2
	Calorifugeage en bon état ☒		faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
		Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
			fort ☐	fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	3
			fort ☐	fort ☐	3

Dossier n° BG-2302-0007
Date de l'évaluation : 12 au 15/12/2022
Bâtiment / local ou zone homogène : étage rdc au 33 em étage - local technique
Identifiant Matériau : ZPS0003
Matériau : Calorifugeages colle
Résultat Score 1 : Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.

Protection physique du calorifugeage	Etat de dégradation du calorifugeage	Protection physique du calorifugeage	Niveau d'exposition du calorifugeage aux circulations d'air (y compris selon situation plenum, faux plafond, etc...)	Niveau d'exposition du calorifugeage aux chocs et vibrations	Résultat d'évaluation
Protection physique étanche ☐					1
	Calorifugeage en mauvais état ☐				3
		Protection physique non étanche (P) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
			fort ☐	fort ☐	2
			moyen ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
	Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) ☐	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	3
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	3
				fort ☐	3
			faible ☒	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
				fort ☐	2
		Protection physique non étanche (P) ☒	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
	Calorifugeage en bon état ☒	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	3
				fort ☐	3

Dossier n° BG-2302-0007
Date de l'évaluation : 12 au 15/12/2022
Bâtiment / local ou zone homogène : étage rdc au 33 em étage - local technique
Identifiant Matériau : ZPSO003
Matériau : Calorifugeages colle
Résultat Score 1 : Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.

Protection physique du calorifugeage	Etat de dégradation du calorifugeage	Protection physique du calorifugeage	Niveau d'exposition du calorifugeage aux circulations d'air (y compris selon situation plenum, faux plafond, etc...)	Niveau d'exposition du calorifugeage aux chocs et vibrations	Résultat d'évaluation
Protection physique étanche ☐					1
	Calorifugeage en mauvais état ☐				3
		Protection physique non étanche (P) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
			fort ☐	fort ☐	2
			moyen ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
	Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) ☐	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	3
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	3
				fort ☐	3
			faible ☒	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
				fort ☐	2
		Protection physique non étanche (P) ☒	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
	Calorifugeage en bon état ☒	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	3
				fort ☐	3

Dossier n° BG-2302-0007
Date de l'évaluation : 12 au 15/12/2022
Bâtiment / local ou zone homogène : étage rdc au 33 em étage - local technique
Identifiant Matériau : ZPSO003
Matériau : Calorifugeages colle
Résultat Score 1 : Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.

Protection physique du calorifugeage	Etat de dégradation du calorifugeage	Protection physique du calorifugeage	Niveau d'exposition du calorifugeage aux circulations d'air (y compris selon situation plenum, faux plafond, etc...)	Niveau d'exposition du calorifugeage aux chocs et vibrations	Résultat d'évaluation
Protection physique étanche ☐					1
	Calorifugeage en mauvais état ☐				3
		Protection physique non étanche (P) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
			fort ☐	fort ☐	2
			moyen ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
	Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) ☐	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	3
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	3
				fort ☐	3
			faible ☒	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
				fort ☐	2
		Protection physique non étanche (P) ☒	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
	Calorifugeage en bon état ☒	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	3
				fort ☐	3

Dossier n° BG-2302-0007
Date de l'évaluation : 12 au 15/12/2022
Bâtiment / local ou zone homogène : étage rdc au 33 em étage - local technique
Identifiant Matériau : ZPSO003
Matériau : Calorifugeages colle
Résultat Score 1 : Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.

Protection physique du calorifugeage	Etat de dégradation du calorifugeage	Protection physique du calorifugeage	Niveau d'exposition du calorifugeage aux circulations d'air (y compris selon situation plenum, faux plafond, etc...)	Niveau d'exposition du calorifugeage aux chocs et vibrations	Résultat d'évaluation
Protection physique étanche ☐					1
	Calorifugeage en mauvais état ☐				3
		Protection physique non étanche (P) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
			fort ☐	fort ☐	2
			moyen ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
	Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) ☐	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	3
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	3
				fort ☐	3
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒		Protection physique non étanche (P) ☒	faible ☒	faible ☒	1
			moyen ☐	moyen ☐	1
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	2
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
	Calorifugeage en bon état ☒	Pas de protection physique (NP) ☐	faible ☐	faible ☐	1
			moyen ☐	moyen ☐	2
				fort ☐	2
			fort ☐	faible ☐	1
				moyen ☐	2
				fort ☐	2
			faible ☐	faible ☐	2
			moyen ☐	moyen ☐	3
				fort ☐	3

Dossier n° BG-2302-0007
Date de l'évaluation : 12 au 15/12/2022
Bâtiment / local ou zone homogène : étage rdc au 33 em étage - local technique
Identifiant Matériau : ZPS0003
Matériau : Calorifugeages colle
Résultat Score 1 : Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

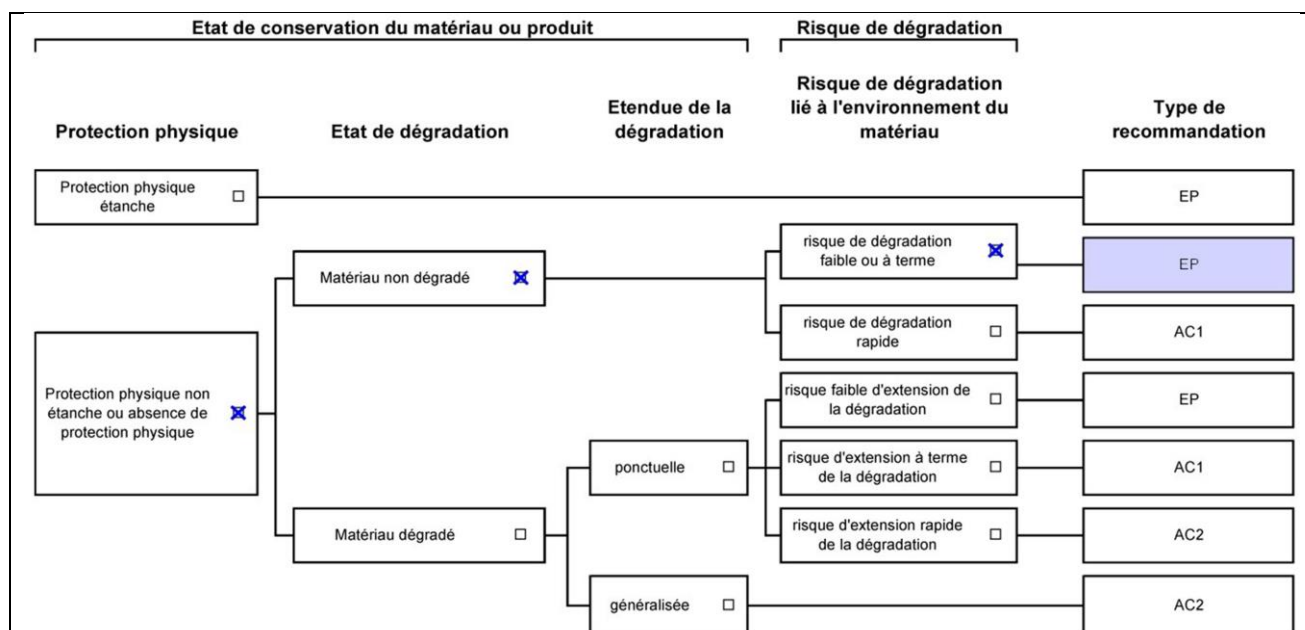
Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

directement le faux plafond contenant de l'amiante.

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B



Dossier n° BG-2302-0007

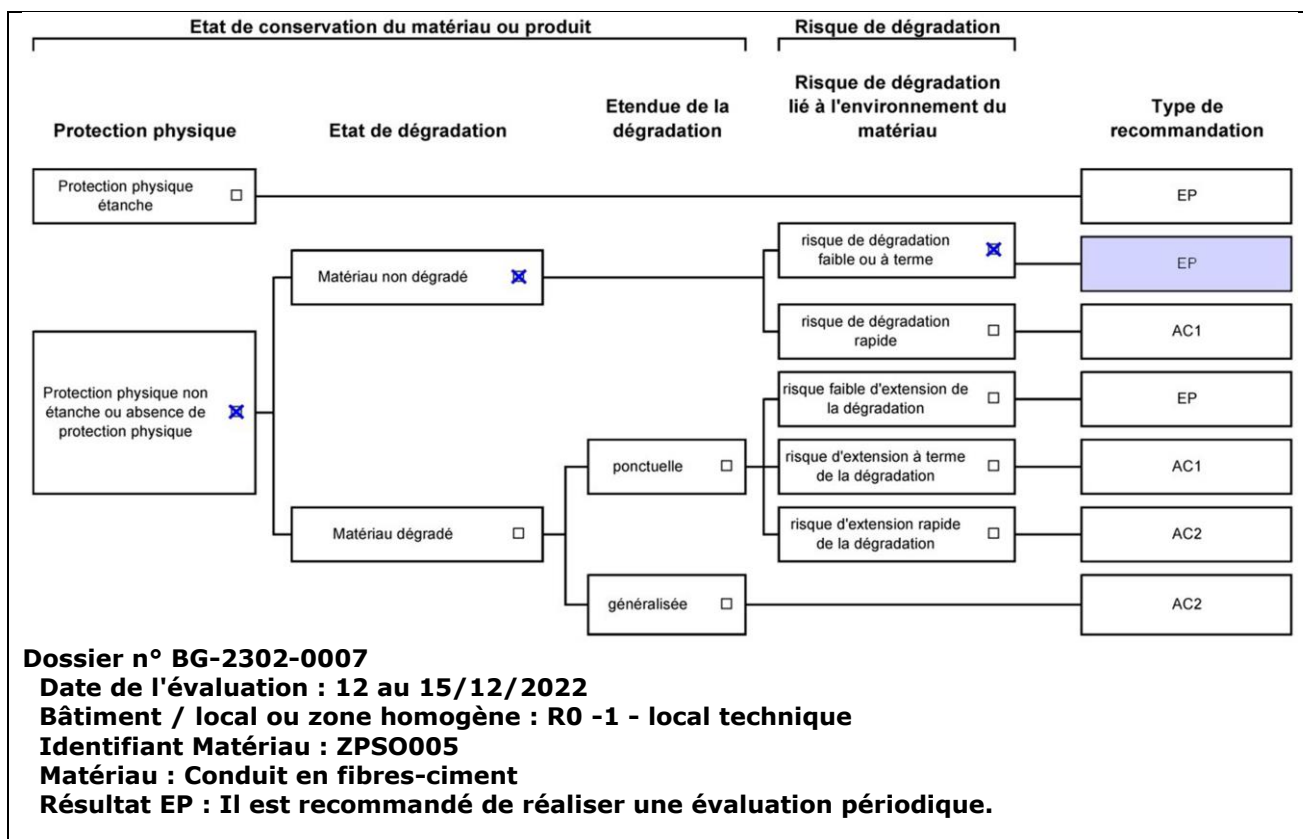
Date de l'évaluation : 12 au 15/12/2022

Bâtiment / local ou zone homogène : R0 -1 - local technique

Identifiant Matériau : ZPS0004

Matériau : Revêtements durs (amiante-ciment)

Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.



Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que le risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A

contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
 - a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
 - a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 - c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
 - a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
 - b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
 - c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Autres documents



Attestation d'assurance Responsabilité civile

Allianz I.A.R.D, dont le siège social est situé 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que la société :

SASU BIOVALE

1 rue de Marnes

92410 VILLE D'AVRAY

est titulaire d'un contrat « Allianz Responsabilités des entreprises » souscrit sous le numéro 62453557 et qui a pris effet le 07/10/2022.

Ce contrat a pour objet de garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait de ses activités de diagnostiqueur immobilier conformément aux obligations édictées par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n°2006-1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271-1 à R 271-5 et L 271-4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents.

Montant de la garantie de Responsabilité civile professionnelle : **500 000 EUR** par année d'assurance et **300 000 EUR** par sinistre.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager celui-ci au-delà des limites, des conditions de garanties et des montants fixés au contrat auquel elle se réfère.

Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

De plus, nous vous rappelons qu'en cas de non-paiement des cotisations, de suspension ou résiliation du contrat, cette attestation ne sera plus valide.

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Etablie à Paris, le 26/12/2022.

Pour Allianz,



Frédéric BACCELLI

Underwriting Agency (UWA)

Allianz IARD
Entreprise régie par le Code des assurances
Société anonyme au capital de 991 907 200 €
1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
542 110 291 RCS Nanterre

CONTRAT N° 62453557

1

Tableau récapitulatif des montants des garanties

GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE	Garanti OUI / NON	Montants maximums de garanties
Responsabilité civile professionnelle Tous dommages confondus : corporels, matériels et immatériels selon la clause d'extension spécifique « Responsabilité civile des diagnostiqueurs immobiliers » ayant pour objet de satisfaire aux obligations édictées par l'article R 271-2 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents	OUI	500 000 EUR par année d'assurance et 300 000 EUR par sinistre
Responsabilité civile exploitation et Responsabilité civile après livraison de vos produits/après achèvement de vos prestations/ après achèvement de vos travaux	OUI	
Tous dommages confondus (corporels, matériels, immatériels consécutifs confondus) autres que ceux visés aux paragraphes « responsabilité civile professionnelle » ci-avant et « garanties de frais » ci-après, dont :	OUI	10 000 000 EUR par année d'assurance
- Dommages corporels	OUI	10 000 000 EUR par année d'assurance
- Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	OUI	3 000 000 EUR par année d'assurance
- Dommages immatériels non consécutifs	OUI	500 000 EUR par année d'assurance dont 300 000 EUR par sinistre
- Dommages aux biens confiés (dommages matériels et immatériels consécutifs - §1.1.3 des Dispositions générales)	OUI	100 000 EUR par sinistre
- Dommages liés à l'utilisation de drones (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs - § 1.1.5 des Dispositions générales)	OUI	500 000 EUR par année d'assurance
Faute inexcusable (Dommages corporels - §1.1.1.1 a) des Dispositions générales)	OUI	2 000 000 EUR par année d'assurance
Responsabilités du fait des risques environnementaux (§1.1.8 des Dispositions générales) Tous dommages confondus : corporels, matériels et immatériels y compris en cas d'action de groupe (§1.1.7.1 b) des Dispositions générales) dont :	OUI	1 000 000 EUR par année d'assurance (1)
- Atteinte accidentelle à l'environnement – § 1.1.8 des Dispositions générales (tous dommages confondus : corporels, matériels et immatériels)	OUI	750 000 EUR par année d'assurance
dont frais d'urgence	OUI	150 000 EUR (2) par année d'assurance
dont frais de dépollution de vos biens mobiliers et immobiliers	OUI	150 000 EUR (2) par année d'assurance
- Responsabilité civile / préjudice écologique accidentel (dommages corporels, matériels et immatériels - §1.1.8.2 des Dispositions générales)	OUI	200 000 EUR (2) par année d'assurance
- Responsabilité Environnementale (§1.1.8.3 des Dispositions générales)	OUI	150 000 EUR (2) par année d'assurance

CONTRAT N° 62453557

2

Tableau récapitulatif des montants des garanties I

GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE	Garanti OUI / NON	Montants maximums de garanties
Garanties de frais		
Frais de prévention (§1.3 des Dispositions générales)	OUI	100 000 EUR par année d'assurance
Frais de reconstitution des documents et médias confiés (§2.2.2 des Dispositions générales)	OUI	75 000 EUR par année d'assurance
Frais de remplacement d'un collaborateur clé (§ 2.2.5 des Dispositions générales)	NON	
Frais d'image et frais des consultants en gestion de crise (§2.2.3 des Dispositions générales)	OUI	50 000 EUR par année d'assurance
Frais de publicité en cas d'action de groupe en droit de la consommation – en matière environnementale ou en matière d'atteintes aux données à caractère personnel (§1.1.7 des Dispositions générales)	NON	
Frais liés à l'e-reputation (§2.2.4 des Dispositions générales)	NON	
Frais du fait d'une atteinte aux données à caractère personnel (§2.2.6 des Dispositions générales)	NON	
Frais des consultants spécialisés en protection de l'environnement (§2.2.7 des Dispositions générales)	NON	
Défense civile et défense pénale et recours	OUI	
Défense civile – Frais et honoraires (§4.1 des Dispositions générales)	OUI	Inclus dans le montant de la garantie Responsabilité civile mise en jeu
Défense pénale et recours - Frais et honoraires pris en charge quel que soit le nombre de victimes (§4.2 des Dispositions générales)	OUI	50 000 EUR par année d'assurance



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI 2199 Version 010

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur STASKIEWICZ Laurent

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention Date d'effet : 11/08/2022 - Date d'expiration : 10/08/2029
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention Date d'effet : 11/08/2022 - Date d'expiration : 10/08/2029
DRIPP/CAT	Plomb avec mention : Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et contrôle après travaux en présence de plomb Date d'effet : 26/12/2017 - Date d'expiration : 25/12/2022
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 26/12/2017 - Date d'expiration : 25/12/2022
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 12/05/2022 - Date d'expiration : 11/05/2029

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 12/08/2022.



Arrêté du 31 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des conseils de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des conseils après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 31 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification - Ou Arrêté du 7 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification Ou Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

I.Cert
Institut de CertificationCertification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

 **cofrac**
ACCREDITATION
N° 4-0522
PORTÉE
CERTIFICATION
DE PERSONNES
WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev18

Aucun autre document n'a été fourni ou n'est disponible

2

Résultat des évaluations périodiques

Evaluation des matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Date de la visite	Matériaux	Localisation	Etat de conservation	Mesures d'empoussièrement
15/02/2023	<u>Identifiant</u> : ZPSO001-P005 <u>Description</u> : Calorifugeages enveloppe	R0 R1 R2 - local technique	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO001-P007 <u>Description</u> : Calorifugeages enveloppe	R0 R1 R2 - local technique	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO001-P009 <u>Description</u> : Calorifugeages enveloppe	R0 R1 R2 - local technique	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO001-P011 <u>Description</u> : Calorifugeages enveloppe	R0 R1 R2 - local technique	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO001-P006 <u>Description</u> : Calorifugeages colle	R0 R1 R2 - local technique	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO001-P008 <u>Description</u> : Calorifugeages colle	R0 R1 R2 - local technique	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO001-P010 <u>Description</u> : Calorifugeages colle	R0 R1 R2 - local technique	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO001-P012 <u>Description</u> : Calorifugeages colle	R0 R1 R2 - local technique	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-P014 <u>Description</u> : Calorifugeages enveloppe	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-P016 <u>Description</u> : Calorifugeages enveloppe	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1 (C-III-P-M-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-P018 <u>Description</u> : Calorifugeages enveloppe	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-P020 <u>Description</u> : Calorifugeages enveloppe	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-P022 <u>Description</u> : Calorifugeages enveloppe	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-P024 <u>Description</u> : Calorifugeages enveloppe	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-P026 <u>Description</u> : Calorifugeages enveloppe	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-P028 <u>Description</u> : Calorifugeages enveloppe	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-P017 <u>Description</u> : Calorifugeages colle	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-P019 <u>Description</u> : Calorifugeages colle	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-P023 <u>Description</u> : Calorifugeages colle	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-P025 <u>Description</u> : Calorifugeages colle	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-P027 <u>Description</u> : Calorifugeages colle	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1 (C-III-P-f-M)	
	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-P029 <u>Description</u> : Calorifugeages colle	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1 (C-III-P-f-M)	

Evaluation des matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Date de la visite	Matériaux	Localisation	Etat de conservation	Mesures d'empoussièrement
15/02/2023	Identifiant : ZPSO004 Description: Revêtements durs (amiante-ciment)	R0 -1 - local technique	EP (Z-III-RF)	
	Identifiant : ZPSO005 Description: Conduit en fibres-ciment	R0 -1 - local technique	EP (Z-III-RF)	

Evaluation des matériaux et produits hors liste A et B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Date de la visite	Matériaux	Localisation	Etat de conservation	Mesures d'empoussièrement

3

Suivi des travaux de retrait et de confinement de l'amiante

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Matériaux	Localisation	Nature des travaux	Date des travaux	Entreprises intervenantes	Résultats de l'examen visuel et mesures d'empoussièrement

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Matériaux	Localisation	Nature des travaux	Date des travaux	Entreprises intervenantes	Résultats de l'examen visuel et mesures d'empoussièrement

Matériaux et produits hors liste A et B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Matériaux	Localisation	Nature des travaux	Date des travaux	Entreprises intervenantes	Résultats de l'examen visuel et mesures d'empoussièrement

4

Fiche récapitulative du Dossier technique amiante

Fiche récapitulative du dossier technique « amiante »

Référence du présent DTA : BG-2302-0007
 Norme méthodologique employée : AFNOR NFX 46-020 d'Août 2017
 Date de création : 12 au 15/12/2022

Historique des dates de mise à jour

Révision	Date	Objet

Informations : cette fiche présente les informations minimales devant être contenues dans la fiche récapitulative mentionnée dans l'arrêté du 12 et 21 décembre 2012, du 26 juin 2013 ainsi qu'à l'article R.1334-29-5 du code de la santé publique, à charge pour le propriétaire de compléter par toutes informations utiles et spécifiques aux bâtiments concernés. Toutes les rubriques mentionnées ci-après sont à renseigner. Une fiche récapitulative est renseignée par DTA et par immeuble bâti.

La fiche récapitulative mentionne les travaux qui ont été réalisés pour retirer ou confiner des matériaux ou produits contenant de l'amiante. Elle est mise à jour systématiquement à l'occasion de travaux ayant conduits à la découverte ou à la suppression de matériaux ou produits contenant de l'amiante.

1. – Identification de l'immeuble, du détenteur et des modalités de consultation du DTA

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Hauts-de-Seine**

Adresse : **1 place Carpeaux**

Commune : **92800 PUTEAUX (France)**

Références cadastrales non communiquées

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

TOUR SEQUOIA, Lot numéro Non communiqué

Périmètre de repérage : .. **Actualisation du dossier technique amiante avec le contrôle périodique des matériaux amiantés de l'immeuble situé**

Date de construction : **NC**

Fonction principale du bâtiment : **Bureaux**

Désignation de la personne détenant le dossier technique « amiante »

Désignation du propriétaire :

Nom et prénom : **Ministère de la transition écologique, de la cohésion des territoires et de la mer**

Adresse : **Arche Paroi Sud**

92055 Paris-La Défense Cédex 04 (France)

Détenteur du dossier technique amiante :

Nom et prénom : **Ministère de la transition écologique, de la cohésion des territoires et de la mer - M. GUIGUI**

Adresse : **Arche Paroi Sud**

92055 Paris-La Défense Cédex 04 (France)

Modalités de consultation :

.....

2. – Rapports de repérage

Numéro de référence du rapport de repérage	Date du rapport	Nom de la société et de l'opérateur de repérage	Objet du repérage
BG-2302-0007	20/02/2023	BIOVALE Staskiewicz Laurent	Repérage des matériaux de la liste A et B au titre de l'article R1334-20 et 21 du code de la santé publique

Observations :

Néant

3. – Liste des locaux ayant donné lieu au repérage

Liste des différents repérages	Numéro de rapport de repérage	Liste des locaux visités	Liste des pièces non visitées
Repérage des matériaux de la liste A au titre de l'article R1334-20 du code de la santé publique	BG-2302-0007	étage rdc au 33 em étage - local technique, R0 R1 R2 - local technique, R0 -1 - local technique, R0 - quai de livraison, R0 au 33 em étage - bureaux circulation locaux de vie	Néant
Repérage des matériaux de la liste B au titre de l'article R1334-21 du code de la santé publique	BG-2302-0007	étage rdc au 33 em étage - local technique, R0 R1 R2 - local technique, R0 -1 - local technique, R0 - quai de livraison, R0 au 33 em étage - bureaux circulation locaux de vie	Néant
Autres repérages (préciser) :	-	-	-

4. – Identification des matériaux ou produits contenant de l'amiante

4.1 Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Date de la visite	Type de repérage	Matériau ou produit	Localisation précise	Etat de conservation	MESURES obligatoires associées (évaluation périodique, mesures d'empoussièrement ou travaux de retrait ou confinement)	Photo
12 au 15/12/2022	DTA	Calorifugeages enveloppe	R0 R1 R2 - local technique	Score 1	il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.	
	DTA	Calorifugeages enveloppe	R0 R1 R2 - local technique	Score 1	il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.	
	DTA	Calorifugeages enveloppe	R0 R1 R2 - local technique	Score 1	il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.	
	DTA	Calorifugeages enveloppe	R0 R1 R2 - local technique	Score 1	il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.	
	DTA	Calorifugeages colle	R0 R1 R2 - local technique	Score 1	il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.	
	DTA	Calorifugeages colle	R0 R1 R2 - local technique	Score 1	il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.	
	DTA	Calorifugeages colle	R0 R1 R2 - local technique	Score 1	il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.	
	DTA	Calorifugeages colle	R0 R1 R2 - local technique	Score 1	il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.	

Date de la visite	Type de repérage	Matériau ou produit	Localisation précise	Etat de conservation	MESURES obligatoires associées (évaluation périodique, mesures d'empoussièrement ou travaux de retrait ou confinement)	Photo
	DTA	Calorifugeages enveloppe	étage rdc au 33 em étage - local technique Référence photo : Ph004	Score 1	il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.	
	DTA	Calorifugeages enveloppe	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1	il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.	
	DTA	Calorifugeages enveloppe	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1	il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.	
	DTA	Calorifugeages enveloppe	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1	il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.	
	DTA	Calorifugeages enveloppe	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1	il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.	
	DTA	Calorifugeages enveloppe	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1	il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.	
	DTA	Calorifugeages enveloppe	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1	il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.	
	DTA	Calorifugeages colle	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1	il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.	
	DTA	Calorifugeages colle	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1	il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.	
	DTA	Calorifugeages colle	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1	il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.	
	DTA	Calorifugeages colle	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1	il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.	
	DTA	Calorifugeages colle	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1	il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.	
	DTA	Calorifugeages colle	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1	il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.	

4.2 Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Date de la visite	Type de repérage	Matériau ou produit	Localisation précise	Etat de conservation	MESURES préconisées par l'opérateur	Photo
12 au 15/12/2022	DTA	Revêtements durs (amiante-ciment)	R0 -1 - local technique Référence photo : Ph002	EP	il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
	DTA	Conduit en fibres-ciment	R0 -1 - local technique Référence photo : Ph003	EP	il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	

5. – Les évaluations périodiques

5.1 Evaluation des matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Date de la visite	Matériaux	Localisation	Etat de conservation et préconisations*	Mesures d'empoussièrement
15/02/2023	Identifiant : ZPSO001-P005 Description: Calorifugeages enveloppe	R0 R1 R2 - local technique	Score 1 Contrôle triennal de l'état de conservation	
	Identifiant : ZPSO001-P007 Description: Calorifugeages enveloppe	R0 R1 R2 - local technique	Score 1 Contrôle triennal de l'état de conservation	
	Identifiant : ZPSO001-P009 Description: Calorifugeages enveloppe	R0 R1 R2 - local technique	Score 1 Contrôle triennal de l'état de conservation	
	Identifiant : ZPSO001-P011 Description: Calorifugeages enveloppe	R0 R1 R2 - local technique	Score 1 Contrôle triennal de l'état de conservation	
	Identifiant : ZPSO001-P006 Description: Calorifugeages colle	R0 R1 R2 - local technique	Score 1 Contrôle triennal de l'état de conservation	
	Identifiant : ZPSO001-P008 Description: Calorifugeages colle	R0 R1 R2 - local technique	Score 1 Contrôle triennal de l'état de conservation	
	Identifiant : ZPSO001-P010 Description: Calorifugeages colle	R0 R1 R2 - local technique	Score 1 Contrôle triennal de l'état de conservation	
	Identifiant : ZPSO001-P012 Description: Calorifugeages colle	R0 R1 R2 - local technique	Score 1 Contrôle triennal de l'état de conservation	
	Identifiant : ZPSO003-P014 Description: Calorifugeages enveloppe	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1 Contrôle triennal de l'état de conservation	
	Identifiant : ZPSO003-P016 Description: Calorifugeages enveloppe	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1 Contrôle triennal de l'état de conservation	
	Identifiant : ZPSO003-P018 Description: Calorifugeages enveloppe	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1 Contrôle triennal de l'état de conservation	
	Identifiant : ZPSO003-P020 Description: Calorifugeages enveloppe	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1 Contrôle triennal de l'état de conservation	
	Identifiant : ZPSO003-P022 Description: Calorifugeages enveloppe	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1 Contrôle triennal de l'état de conservation	
	Identifiant : ZPSO003-P024 Description: Calorifugeages enveloppe	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1 Contrôle triennal de l'état de conservation	
	Identifiant : ZPSO003-P026 Description: Calorifugeages enveloppe	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1 Contrôle triennal de l'état de conservation	
	Identifiant : ZPSO003-P028 Description: Calorifugeages enveloppe	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1 Contrôle triennal de l'état de conservation	
	Identifiant : ZPSO003-P017 Description: Calorifugeages colle	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1 Contrôle triennal de l'état de conservation	
	Identifiant : ZPSO003-P019 Description: Calorifugeages colle	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1 Contrôle triennal de l'état de conservation	
	Identifiant : ZPSO003-P023 Description: Calorifugeages colle	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1 Contrôle triennal de l'état de conservation	
	Identifiant : ZPSO003-P025 Description: Calorifugeages colle	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1 Contrôle triennal de l'état de conservation	
	Identifiant : ZPSO003-P027 Description: Calorifugeages colle	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1 Contrôle triennal de l'état de conservation	
	Identifiant : ZPSO003-P029 Description: Calorifugeages colle	étage rdc au 33 em étage - local technique	Score 1 Contrôle triennal de l'état de conservation	

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe de ce présent rapport

5.2 Evaluation des matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Date de la visite	Matériaux	Localisation	Etat de conservation et préconisations*	Mesures d'empoussièrement
15/02/2023	Identifiant : ZPSO004 Description: Revêtements durs (amiante-ciment)	R0 -1 - local technique	EP Surveiller l'évolution de l'état de conservation	
	Identifiant : ZPSO005 Description: Conduit en fibres-ciment	R0 -1 - local technique	EP Surveiller l'évolution de l'état de conservation	

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe de ce présent rapport

5.3 Evaluation des matériaux et produits hors liste A, B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Date de la visite	Matériaux	Localisation	Etat de conservation et préconisations*	Mesures d'empoussièrement

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe de ce présent rapport

6. – Travaux de retrait ou de confinement – Mesures conservatoires**6.1 Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante**

Matériaux	Localisation	Nature des travaux	Date des travaux	Entreprises intervenantes	Résultats de l'examen visuel et mesures d'empoussièrement

6.2 Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Matériaux	Localisation	Nature des travaux	Date des travaux	Entreprises intervenantes	Résultats de l'examen visuel et mesures d'empoussièrement

6.3 Matériaux et produits hors liste A et B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Matériaux	Localisation	Nature des travaux	Date des travaux	Entreprises intervenantes	Résultats de l'examen visuel et mesures d'empoussièrement

7. – Croquis et Photos

Tour Séquoia - RDD au 32em étage

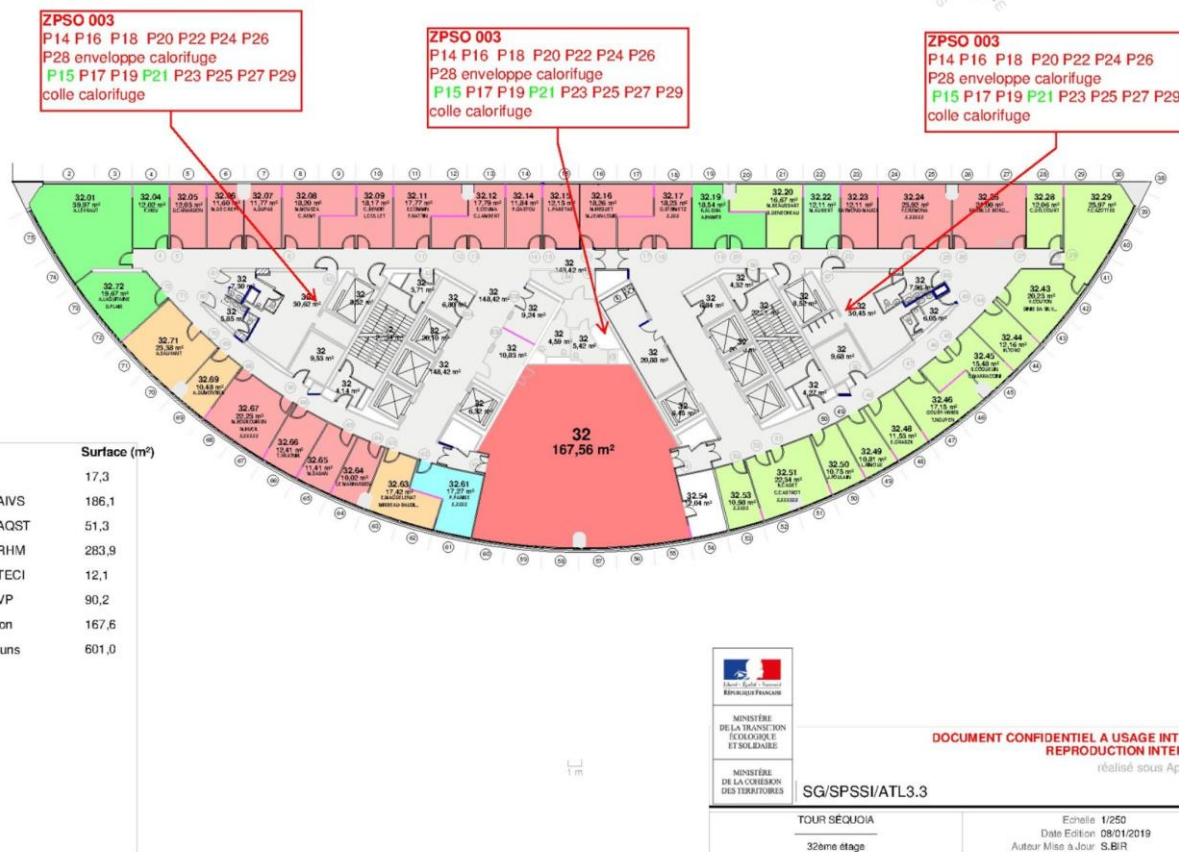


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : BIOVALE, auteur : Staskiewicz Laurent
Dossier n° BG-2302-0007 du 20/02/2023
Adresse du bien : 1 place Carpeaux (Non communiqué) 92800 PUTEAUX France

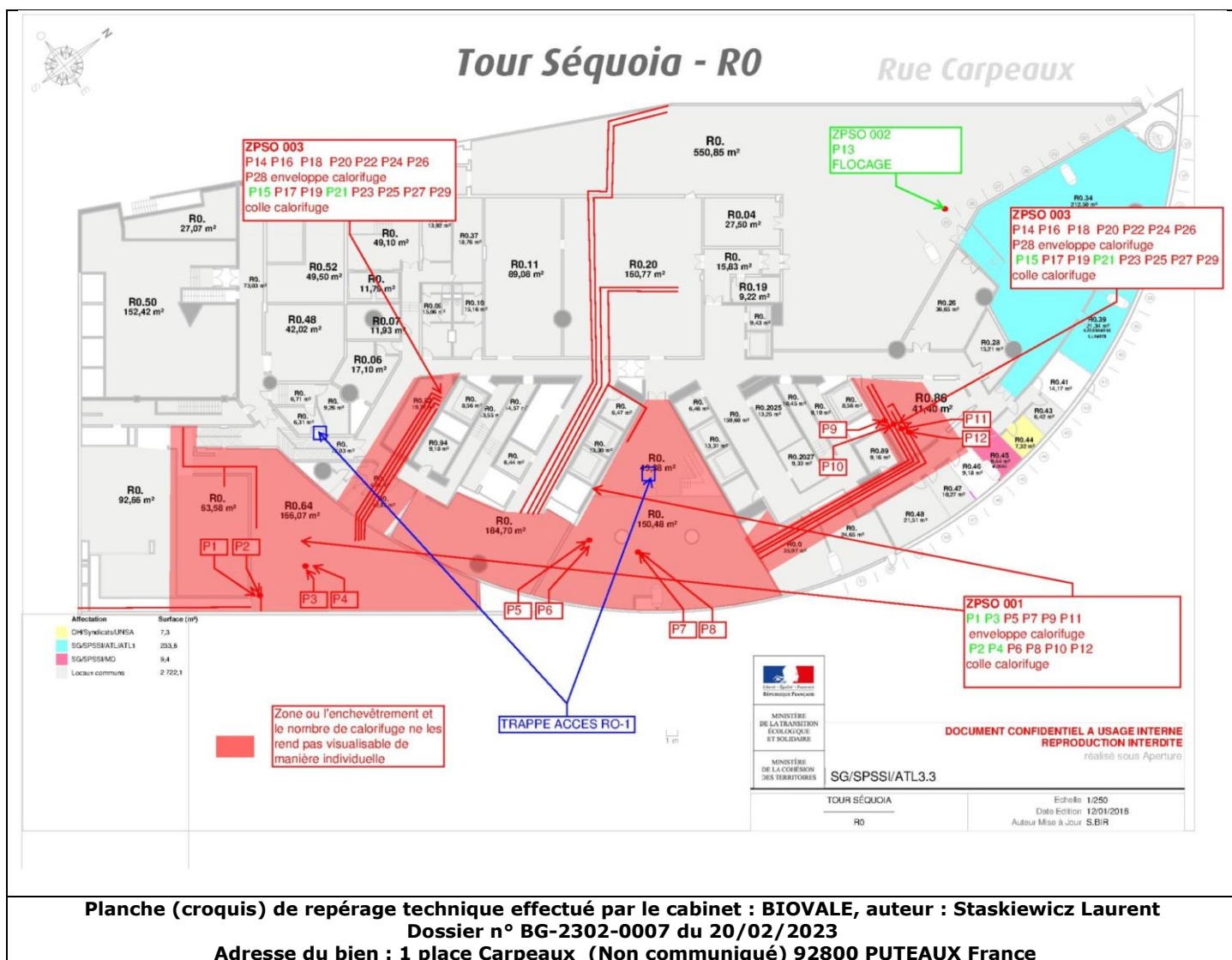


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : BIOVALE, auteur : Staskiewicz Laurent
Dossier n° BG-2302-0007 du 20/02/2023
Adresse du bien : 1 place Carpeaux (Non communiqué) 92800 PUTEAUX France

Tour Séquoia - R1

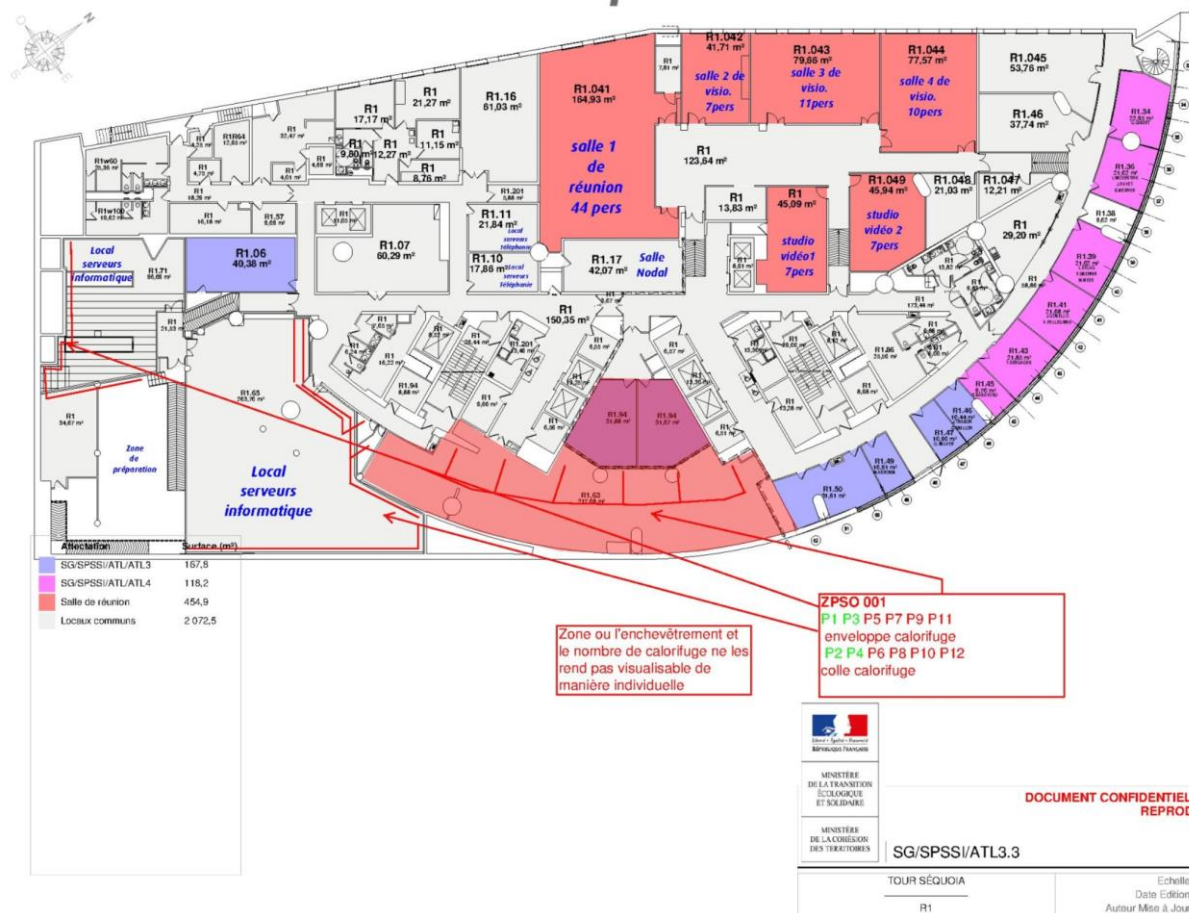
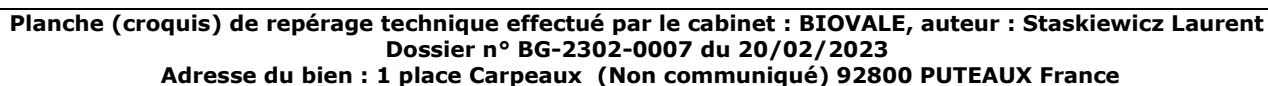


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : BIOVALE, auteur : Staskiewicz Laurent
Dossier n° BG-2302-0007 du 20/02/2023
Adresse du bien : 1 place Carpeaux (Non communiqué) 92800 PUTEAUX France



Tour Séquoia R0-1

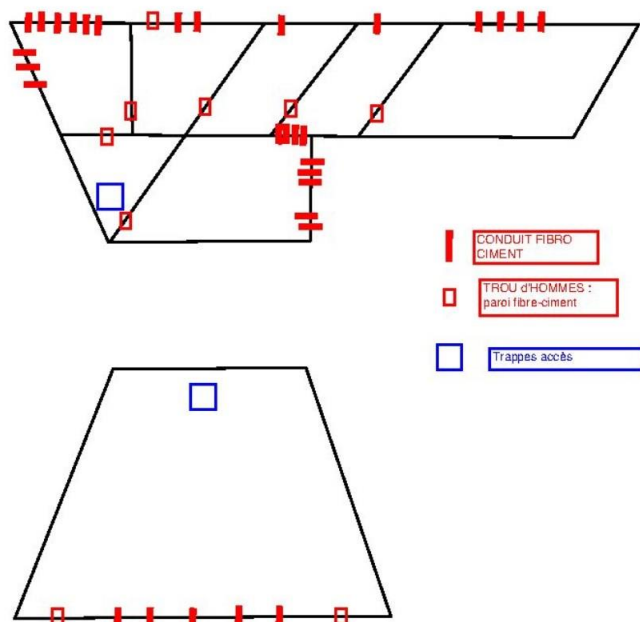


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : BIOVALE, auteur : Staskiewicz Laurent
Dossier n° BG-2302-0007 du 20/02/2023
Adresse du bien : 1 place Carpeaux (Non communiqué) 92800 PUTEAUX France

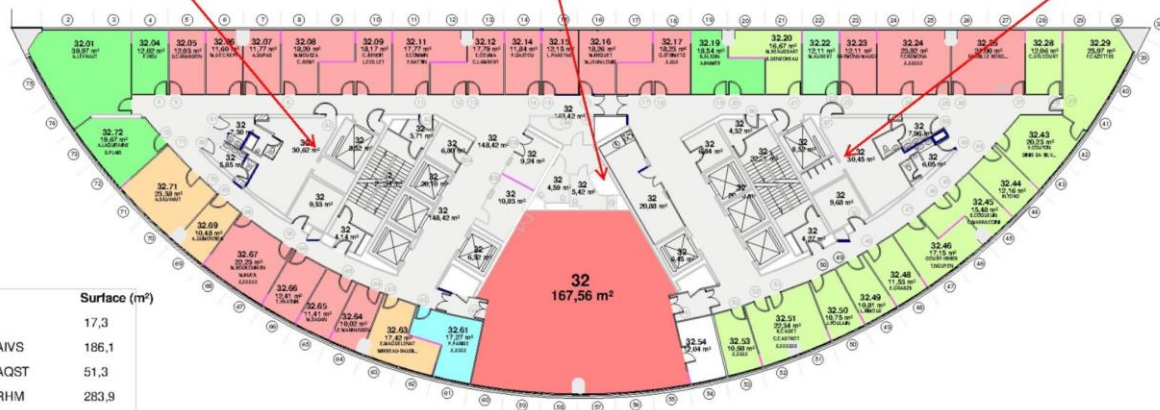
Tour Séquoia - RDD au 32em étage



ZPSO 003
P14 P16 P18 P20 P22 P24 P26
P28 enveloppe calorifuge
P15 P17 P19 P21 P23 P25 P27 P29
colle calorifuge

ZPSO 003
P14 P16 P18 P20 P22 P24 P26
P28 enveloppe calorifuge
P15 P17 P19 P21 P23 P25 P27 P29
colle calorifuge

ZPSO 003
P14 P16 P18 P20 P22 P24 P26
P28 enveloppe calorifuge
P15 P17 P19 P21 P23 P25 P27 P29
colle calorifuge



Affectation	Surface (m²)
CGEDD/VP	17,3
CGI/CGEDD/AIVS	186,1
CGI/CGEDD/AQST	51,3
CGI/CGEDD/RHM	283,9
CGI/CGEDD/TECI	12,1
CGI/CGEDD/VP	90,2
Salle de réunion	167,6
Locaux communs	601,0



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
DE LA CORRECTION
DES TERRITOIRES

SG/SPSSI/ATL3.3

DOCUMENT CONFIDENTIEL A USAGE INTERNE
REPRODUCTION INTERDITE
réalisé sous Aperçu

TOUR SÉQUOIA

32ème étage

Echelle 1/250
Date Edition 08/01/2019
Auteur Mise à Jour S.B.R

Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : BIOVALE, auteur : Staskiewicz Laurent
Dossier n° BG-2302-0007 du 20/02/2023

Adresse du bien : 1 place Carpeaux (Non communiqué) 92800 PUTEAUX France

Légende

	Conduit en fibro-ciment contenant de l'amiante.		Dalles de sol contenant ou susceptibles de contenir de l'amiante.	Nom du propriétaire : Ministère de la transition écologique, de la cohésion des territoires et de la mer Adresse du bien : 1 place Carpeaux 92800 PUTEAUX (France)
	Conduit autre que fibro-ciment.		Carrelage.	
	Brides.		Colle de revêtement susceptible de contenir de l'amiante.	
	Dépôt de Matériaux ou Produits Susceptibles de contenir de l'Amiante.		Dalles de faux-plafond contenant ou susceptibles de contenir de l'amiante.	
	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste.		Toiture en fibro-ciment contenant de l'amiante.	
	Présence d'amiante.		Toiture en matériaux composites.	

Photos

	Photo n° Ph001 Localisation : R0 R1 R2 - local technique Ouvrage : 1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Calorifugeages Description : Calorifugeages enveloppe
	Photo n° Ph001 Localisation : R0 R1 R2 - local technique Ouvrage : 1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Calorifugeages Description : Calorifugeages enveloppe



Photo n° Ph001

Localisation : R0 R1 R2 - local technique

Ouvrage : 1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds

Partie d'ouvrage : Calorifugeages

Description : Calorifugeages enveloppe



Photo n° Ph002

Localisation : R0 -1 - local technique

Ouvrage : 1. Parois verticales intérieures - Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs)

Partie d'ouvrage : Revêtements durs (amiante-ciment)

Description : Revêtements durs (amiante-ciment)



Photo n° Ph003

Localisation : R0 -1 - local technique

Ouvrage : 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)

Partie d'ouvrage : Conduit en fibres-ciment

Description : Conduit en fibres-ciment



Photo n° Ph004

Localisation : étage rdc au 33 em étage - local technique

Ouvrage : 1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds

Partie d'ouvrage : Calorifugeages

Description : Calorifugeages enveloppe

8. - Recommandations générales de sécurité du dossier technique amiante

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence

d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de

l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.